

# Actes de la journée nationale de la laïcité à l'École 9 décembre 2017



Au Musée national de  
l'histoire de l'immigration

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

académie  
Paris

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



ACADÉMIE DE PARIS

La journée nationale de la laïcité est traditionnellement célébrée le 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905. En 2017, le 9 décembre étant un samedi, elle a été célébrée la veille, le vendredi 8 décembre.

## Au sujet des textes et dessins des élèves présentés

Plusieurs des textes à suivre ont été rédigés par des élèves d'Upe2a en phase d'acquisition des bases de la langue française. Nous avons décidé de ne retravailler qu'au minimum la syntaxe de ces textes afin de conserver leur authenticité.

Les élèves des Upe2a des lycées Paul-Valéry et Charles-de-Gaulle ont complété leur travail sur la laïcité par une séance de recherche graphique : les enseignants ont proposé aux élèves intéressés d'évoquer leur perception de la laïcité par le croquis et le dessin. Certains élèves ont réalisé des dessins seuls, à la suite d'une réflexion personnelle. D'autres se sont inspirés d'illustrations trouvées sur Internet et les ont adaptées ou réinterprétées. Nous avons choisi de ne pas supprimer les dessins issus d'Internet. En effet, il nous a semblé essentiel de pouvoir proposer aux élèves qui travailleront sur ces supports, un objet d'analyse et de réflexion sur les choix qui ont présidé à l'illustration du principe de laïcité.

### — Remarques

**Upe2a** : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (ou classes d'accueil pour élèves non-francophones).

**Ulis** : unité localisée pour l'insertion scolaire, destinée aux élèves en situation de handicap.

# Sommaire

- Discours de M. Jean-Michel Coignard, directeur de l'académie de Paris . . . . . p. 4
- Discours de Mme Hélène Orain, directrice générale du Musée national de l'histoire de l'immigration, Porte Dorée (Paris 12<sup>e</sup>) . . . . . p. 7
- Discours de M. Alain Seksig, référent laïcité de l'académie de Paris. . . . . p. 9
- Présentation des classes d'Upe2a . . . . . p. 10
- Témoignages des élèves en classe d'Upe2a et ULIS des lycées Charles-de-Gaulle (Paris 20<sup>e</sup>) et Paul-Valéry (Paris 12<sup>e</sup>) sur leurs représentations de la laïcité . . . . . p. 11
- Travaux des élèves de l'Upe2a du collège Jacques-Decour (Paris 9<sup>e</sup>) sur les fêtes célébrées en France et sur le Rallye citoyen . . . . . p. 18
- Commentaire de la Charte de la laïcité à l'École par les élèves d'une classe de 3<sup>e</sup> du collège Gustave-Flaubert (Paris 13<sup>e</sup>) et par les élèves d'Upe2a du lycée Paul-Valéry . . . . . p. 23
- Dessins réalisés par les élèves d'Upe2a et ULIS des lycées Charles-de-Gaulle et Paul-Valéry . . . . . p. 31
- Travaux des élèves d'Upe2a et ULIS des lycées Charles-de-Gaulle et Paul-Valéry de l'exposition réalisée par la BNF en 2015 "La laïcité en questions" . . . . . p. 36
- Les Parapluies de la République, intervention théâtrale de la Compagnie Isabelle Starkier sur la laïcité . . . . . p. 56
- Intervention de M. Pierre Hayat, professeur de philosophie au lycée Jules-Ferry (Paris 9<sup>e</sup>) . . . . . p. 59
- Interventions de Mmes Annick Drogou et Martine Cerf, membres de la Réserve citoyenne de l'académie de Paris. . . . . p. 61
- Lectures et commentaires par les élèves et par Isabelle Starkier d'extraits d'œuvres de Ferdinand Buisson, Jean Jaurès et Victor Hugo . . . . . p. 65
- Postface de M. Gilles Pécout, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris . . . . . p. 67
- Remerciements . . . . . p. 69

# Discours de Jean-Michel Coignard, directeur de l'académie de Paris



Madame la directrice générale du Palais de la Porte Dorée,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs et inspectrices,  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames et messieurs les professeurs,  
Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques de circonscription,  
Mesdames et messieurs,  
Chers élèves,

Je suis heureux aujourd'hui d'ouvrir avec une petite journée d'avance cette matinée consacrée à la célébration de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Au nom du rectorat de Paris et des services qui ont préparé cette matinée, je voudrais vous remercier madame la directrice générale d'avoir bien voulu l'accueillir dans ce lieu d'histoire si symbolique, et saluer également monsieur le secrétaire général qui en a si généreusement facilité l'organisation. Vous voudrez bien également transmettre nos remerciements à Benjamin Stora, président du conseil d'orientation de ce musée.

Cette journée de la laïcité à l'École est l'occasion de rappeler que la laïcité a une histoire et d'affirmer toute l'importance que nous accordons à sa compréhension et son rayonnement.

La laïcité française est un principe républicain construit par l'histoire qui est enseignée dans les programmes d'histoire et dans le cadre de l'enseignement moral et civique à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire.

Sans vouloir remonter trop loin, la laïcité française puise ses racines dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui précise que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Sous la III<sup>e</sup> République, les lois Ferry furent décisives dans le processus de laïcisation : la loi du 16 juin 1881 a établi la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires et celle du 28 mars 1882 a défini et organisé l'enseignement primaire laïque et obligatoire, à la fois pour les garçons et pour les filles. La loi Goblet de 1886 a définitivement laïcisé le personnel enseignant de l'enseignement public. Dans l'esprit des républicains des années 1880, la consolidation de la République passait incontestablement par l'instruction publique. En laïcisant l'école, ils souhaitaient affranchir les consciences de l'emprise de l'Église et fortifier la patrie en formant des citoyens éclairés, toutes classes confondues, sur les mêmes bancs de l'école.

En 1905, dans un contexte particulier, la République adopte la loi dite de séparation des Églises et de l'État qui stipule que :

- Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
- Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Dans son discours "Pour la Laïque" - qui désigne l'école publique -, prononcé en janvier 1910 à la Chambre des députés, et que vous allez pouvoir lire intégralement dans l'ouvrage qui vous sera remis à la fin de la matinée, Jaurès rappelait avec force et conviction que le principe de laïcité « se manifeste, (et) se traduit dans toutes les institutions du monde moderne ».

Ce principe de laïcité est clairement réaffirmé dans la Constitution de 1946 et dans celle de 1958 dont l'article 1 stipule : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Alors que dans les années 1990, la question de la laïcité se pose à nouveau dans l'espace public et notamment à l'école, le président de la République d'alors, Jacques Chirac, crée en juillet 2003 une commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. Présidée par Bernard Stasi et composée de différentes personnalités, elle va auditionner des enseignants, des médecins, des parents d'élèves, des représentants des principales religions et des formations politiques, etc. En décembre 2003, elle remet ses conclusions au président Chirac. Suite à ce rapport, en mars 2004, le Parlement adopte la loi « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ». Cette loi qui était nécessaire a permis de ramener une certaine sérénité à l'École.

La commission Stasi a donné une définition précise de la laïcité qui fait autorité : « *La laïcité, pierre angulaire du pacte républicain, repose sur trois valeurs indissociables : liberté de conscience, égalité en droit des opinions spirituelles et religieuses, neutralité du pouvoir politique* ».

On retrouve donc dans le principe de laïcité, les trois termes de notre devise :

- ⊙ Liberté de conscience : chacun est libre de croire ou de ne pas croire.
- ⊙ Égalité : aucune opinion n'est au-dessus des autres (croyance religieuse, athéisme, agnosticisme ou libre-pensée).
- ⊙ Fraternité : refus de tout racisme ; refus de l'antisémitisme ; reconnaissance et respect des différences culturelles, spirituelles et religieuses.

Pour accompagner enseignants et élèves dans la compréhension de ce principe républicain, une charte qui comporte 15 articles a été promulguée en 2013 pour préciser les modalités de cette laïcité scolaire. Cette Charte de laïcité à l'École est affichée dans tous les établissements scolaires et ici-même ce matin. Sa connaissance et sa compréhension par tous les acteurs de l'École permettent dans nos établissements le vivre-ensemble dans le respect réciproque et dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs. Elle constitue un outil pédagogique essentiel dans le parcours citoyen de l'élève. Le contenu de cette charte sera succinctement présenté par les élèves dans quelques instants et, en fin de matinée, par Pierre Hayat, professeur de philosophie.

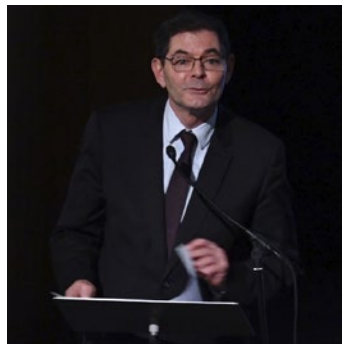
Dans les pratiques de classe que ce soit en s'appuyant sur la Charte de laïcité, sur l'excellente exposition proposée par la Bibliothèque nationale de France - à l'honneur également ce matin dans ce musée - ou encore grâce aux outils qui existent sur le site Eduscol, il s'agit de faire vivre cette laïcité au quotidien dans les établissements scolaires.

Sous la responsabilité des inspecteurs Rachid Azzouz et Alain Seksig, l'académie a publié une brochure intitulée *Comprendre, enseigner et faire vivre la laïcité* qui propose une réflexion pédagogique sur la laïcité et explore les réponses que peuvent apporter les enseignants aux interrogations des élèves. Les enseignants ici présents qui ne l'auraient pas encore en leur possession pourront repartir tout à l'heure avec un exemplaire de cette brochure. Elle est également consultable sur le site de l'académie\*.

Ce matin, les élèves de plusieurs établissements vont présenter le travail réalisé sous la responsabilité de leurs enseignants autour de la laïcité. Je tiens à les remercier tous, de même que les élèves du lycée René-Cassin pour l'accueil assuré aujourd'hui. Merci encore à l'équipe du Casnav qui s'est largement mobilisée pour la réussite de cette matinée et bien entendu aux enseignants qui ont encadré les travaux des élèves.

Je vous souhaite à tous de bons et fructueux travaux au cours de cette matinée qui, n'en doutons pas, sera dense.

**Jean-Michel Coignard,**  
*directeur de l'académie de Paris*



# Discours d'Hélène Orain, directrice du Musée national de l'histoire de l'immigration

Monsieur le recteur,

Mesdames et messieurs les inspecteurs,

Mesdames et messieurs les professeurs,

Chers amis,

Chers élèves,

Chers collègues,

Je suis extrêmement heureuse et fière de vous accueillir pour cette très belle journée sur la laïcité à l'École.

La laïcité est au cœur de nos missions, ici aussi au Palais de la Porte Dorée. Nous nous retrouvons ce matin dans ce magnifique bâtiment qui était autrefois dédié à la colonisation, puisqu'il fut le musée des colonies.

Nous avons aujourd'hui un regard beaucoup plus critique sur la colonisation, le Président de la République l'a rappelé à l'occasion de son récent voyage en Algérie. Il est donc important qu'on puisse transmettre cette histoire avec notre regard et nos lunettes d'aujourd'hui, qui sont celles du respect de la diversité des cultures et des mémoires, et aussi celles du respect de la liberté des croyances religieuses.

Au fond, c'est cela la laïcité : la liberté de penser et la liberté d'exercer un culte sur le territoire de la République.

Nous sommes ici dans un musée d'histoire. La laïcité a une histoire singulière en France. En effet, notre passé a été traversé par des guerres de religion particulièrement sanglantes pendant plusieurs siècles. À cause de ces conflits meurtriers, la République a voulu proposer une approche nouvelle, unique au monde au début du XX<sup>e</sup> siècle, la laïcité dont la loi de 1905 définit les principes. Ils vous seront rappelés ce matin. Ils sont aussi au cœur de la Charte de la laïcité à l'École.

Cette histoire nous a appelé à construire ensemble un socle républicain où la liberté de culte s'exerce, mais dans des espaces distincts et séparés et avec des degrés de liberté différents : il y a la sphère privée où chacun peut pratiquer son culte en toute liberté, il y a l'espace public, et ses premières restrictions, puisque cette liberté d'expression doit être modérée, et puis il y a l'espace du service public, celui qui vous accueille aujourd'hui, celui de l'école, dans lequel la neutralité doit dominer nos relations, afin que justement cette question religieuse ne puisse pas engendrer de conflits.

Le musée organise en ce moment une exposition qui ne traite pas de la laïcité, mais davantage des identités religieuses : elle présente à nos publics une réalité peut-être un peu ignorée

et oubliée. Ces lieux saints partagés montrent que la coexistence des religions n'existe pas seulement dans l'espace public, mais aussi de manière extrêmement forte dans certains lieux de culte, de pèlerinage, dans des cathédrales, des synagogues, des monastères, etc. Cette coexistence se traduit souvent par des échanges fructueux, inattendus et intéressants. L'exposition, partie de Jérusalem - et l'actualité nous rappelle à quel point les identités religieuses peuvent y être conflictuelles - a traversé les îles de la Méditerranée, le Maghreb, la France et l'Europe. Pour chacun de ces lieux saints partagés, le visiteur est invité à découvrir comment s'effectuent les relations entre croyants de religions différentes. L'exposition rend également hommage à ceux que l'on a appelés « les bâtisseurs de paix », qui sont des personnages célèbres ou non, ayant contribué à tisser des liens dans ces espaces entre les trois grands monothéismes.

Je vous en parle parce que je pense que la question des identités religieuses a repris aujourd'hui une place importante dans le débat public. Même un musée comme le nôtre, qui n'est pas dédié à ces questions, est impacté parce que beaucoup d'acteurs, vos professeurs et parfois vous-mêmes, chers élèves, vous nous interpellez sur ces thématiques. Cela montre qu'elles ont une influence considérable dans nos rapports quotidiens, dans nos conversations, dans la manière dont nous nous parlons et nous respectons.

Vous l'aurez compris, il est très important qu'une journée comme celle-ci puisse se dérouler au Palais de la Porte Dorée. Je remercie donc chaleureusement Alain Seksig, l'un des éminents membres du conseil d'orientation du musée, qui en a pris l'initiative. Je veux également saluer la présence de monsieur le recteur de l'académie de Paris parmi nous, elle est primordiale à nos yeux pour souligner l'importance de la laïcité.

Je vous souhaite une excellente journée, des travaux passionnants et vous remercie d'être venus si nombreux ici ce matin.

Hélène Orain,

*directrice du Musée national de l'histoire de l'immigration*





# Une journée inspirée et stimulante

L'instauration d'une journée nationale de la laïcité à l'École, le 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, a été décidée en 2013. Cette annonce faisait suite à la proposition avancée par plusieurs organismes, institutionnels ou associatifs, tels le Haut Conseil à l'intégration en 2010 ou l'Observatoire de la laïcité en 2013. Entre-temps, le 31 mai 2011, le Sénat avait adopté dans sa grande majorité, un vœu allant dans le même sens.

Depuis plusieurs années, notre académie célèbre la journée nationale de la laïcité à l'École par diverses initiatives dans les établissements en organisant des conférences-débats ou, plus modestement, des temps d'échanges et de réflexion à destination des élèves et des professeurs. Ce fut le cas le 9 décembre 2015 à la Bibliothèque nationale de France et le même jour de l'année suivante au lycée Paul-Bert (14<sup>e</sup>) avec la participation de nombreuses classes et de leurs professeurs.

Cette année 2017, la journée a été célébrée le vendredi 8 décembre, au Musée national de l'histoire de l'immigration. La présente brochure restitue, en textes et en images, l'intégralité des interventions. Elles sont, pour plusieurs d'entre elles, le fruit du travail et de la réflexion personnelle d'élèves arrivés en France quelques mois seulement auparavant, en provenance d'un pays étranger en proie, pour certains, à de violents conflits.

Leur maîtrise, en si peu de temps, de la langue française et leur juste appréhension du bien-fondé de la laïcité ont, ce matin-là, dans l'auditorium du musée, marqué les esprits et suscité une réelle émotion parmi les nombreux élèves, professeurs et chefs d'établissement présents, aux côtés de monsieur le recteur et monsieur le directeur de l'académie de Paris.

Puissent les actes de cette journée, venant six mois après la parution d'une première brochure académique consacrée à la laïcité\*, continuer à inspirer nos travaux à venir au sein et au-delà de notre institution.



## Alain Seksig

*Inspecteur d'académie*

*Inspecteur pédagogique régional*

*Référent académique laïcité*

Depuis janvier 2018, Alain Seksig est membre du Conseil des sages de la laïcité auprès du ministre de l'Éducation nationale

# Présentation des classes d'Upe2a

## – La classe d'accueil du lycée Charles-de-Gaulle par Samassi



« Bonjour mesdames et messieurs et bienvenue, je vais vous présenter la classe Upe2a du lycée professionnel Charles-de-Gaulle. Upe2a, ça veut dire unité pédagogique pour des élèves allophones arrivants. C'est une classe où on apprend le français pour aller ensuite dans une classe ordinaire.

Les élèves d'Upe2a du lycée Charles-de-Gaulle sont de différentes origines et vivent en France depuis quelques mois.

Ils viennent de Chine, d'Afghanistan, du Brésil, de la Guinée-Conakry, du Mali, du Cameroun, de Tunisie et de la Côte d'Ivoire. Certains sont venus en avion, d'autres en bateau ou en voiture. Parfois le voyage a duré plusieurs mois. L'année prochaine, nous partirons en classe ordinaire. »

## – La classe d'accueil du lycée Paul-Valéry par Mariam et Rouba



« La classe d'Upe2a est une classe spécifique. Nous venons de 14 pays, de tous les continents sauf l'Antarctique.

On partage différentes cultures et langues, différentes religions et modes de vie.

Nous avons différentes couleurs de peau et de chemises, et on s'entend bien ensemble.

Ici, nous sommes unis et égaux. Nous apprenons le français, 15 heures par semaine, et toutes les autres matières : physique-chimie, SVT, histoire-géographie, EPS... Aujourd'hui nous sommes 20 élèves dans cette classe, avec le même objectif : poursuivre nos études en classe générale.

## Témoignages d'élèves

### Swann (18 ans),

*scolarisé en Ulis au lycée Charles-de-Gaulle*

« Le 9 décembre 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État est votée et met fin au Concordat conclu entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII en 1801.

Cette loi a permis aux citoyens de bénéficier de la liberté de conscience et de distinguer la sphère privée et la sphère publique.

En effet, chacun a le droit d'avoir une croyance ou non au cœur de notre démocratie laïque depuis 112 ans. »



### Lenin (16 ans, Équateur),

*scolarisé en Upe2a au lycée Paul-Valéry*

« Quand je suis arrivé en France, je ne voulais pas parler avec les autres immigrants parce qu'ils étaient d'autres religions.

Quand je suis entré au lycée, j'ai vu que, dans la même classe, il y avait plein de jeunes de religions différentes.

À mon amie de nationalité mexicaine, j'ai demandé : « Pourquoi tu parles avec eux ? », parce que dans la classe il y avait des musulmans.

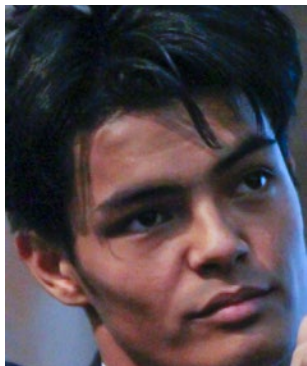
Elle m'a dit qu'il n'y a pas de problème, parce qu'en France il existe la laïcité et la laïcité protège toutes les religions et on peut tout partager avec tous les immigrants.

Pour nous les immigrants, ça nous plaît beaucoup, parce que la laïcité assure pouvoir vivre ensemble sans querelle.

Nous sommes tous égaux. »



### Mujtaba (15 ans, Afghanistan),



*scolarisé en Upe2a au lycée Paul-Valéry*

« La laïcité, c'est génial car elle nous permet de vivre ensemble sans aucune violence.

Dans un pays laïque, on ne juge jamais les gens sur leur identité, leur couleur de peau, leur culture ou leur religion.

Lorsque j'étais en Iran, j'étais jugé sur mon identité. Ils me disaient que je n'avais pas le droit d'aller à l'école car j'étais un Afghani. Je n'avais même pas le droit d'acheter une carte Sim car j'étais un Afghani. Dans les rues, lorsque des Iraniens me voyaient, ils se moquaient de moi en disant : « Regardez l'Afghani qui est là », en me montrant, et ça, ça faisait vraiment mal à l'intérieur.

Je suis ravi d'être en France, un pays laïque où il n'y a aucune différence entre nous. »

### Ahmed (15 ans, Égypte),



*scolarisé en Upe2a au lycée Paul-Valéry*

« Le principe de la laïcité est la séparation de la religion et de l'État. Dans le pays où j'habitais, j'étais dans une école internationale et « international » veut dire de pays différents, y compris de pays non musulmans. Mais, dans mon école, les professeurs s'habillaient en djellaba et ils portaient aussi un couvre-chef qui montrait leur religion. Il y avait aussi des élèves qui n'étaient pas musulmans, mais ils portaient quand même ce chapeau. Et quand on suivait les cours de religion, ils étaient obligés de sortir ou alors ils pouvaient rester, mais sans déranger les autres.

En France, dans la plupart des écoles, on n'a pas le droit de parler de notre religion ou de faire entrer des non-musulmans dans notre religion. On appelle ces écoles les écoles laïques. Tout le monde est libre de ce qu'il croit et personne n'est jugé pour sa religion, sa couleur de peau ou pour sa culture. Dans ces écoles, on est tous pareils, on peut croire à ce qu'on veut. »

## **Jaslin (17 ans, Irak),**

*scolarisée en Upe2a au lycée Paul-Valéry*

« Dans mon pays, l'Irak, mon prénom n'était pas Jaslin, mais la chrétienne. À chaque fois, quand quelqu'un oubliait mon prénom, il commençait à m'appeler avec ma religion. Comme si je n'avais même pas un prénom.

Ça m'a fait sentir que je suis différente et que je ne suis pas comme les autres.

Dans mon école, certains professeurs ne me voyaient pas comme les autres élèves. Des parents disaient à leurs enfants de ne pas me parler juste parce que je suis chrétienne ou, comme ils disaient, « différente ».

Ça m'a fait vraiment mal à l'intérieur, mais j'ai toujours montré que je suis forte et que je me fous de tout ce qu'ils disent.

J'ai toujours été fière d'être araméenne chrétienne, comme tout le monde est fier de ce qu'il est.

Au cours de religion, le prof me disait de sortir dehors, ou si je faisais le cours avec eux, moi je choisisais de sortir. Il y avait certains profs, quand ils me voyaient dehors, ils me disaient : « Au lieu de rester ici sans rien faire, pourquoi ne vas-tu pas faire le ménage avec la dame qui fait le ménage ? » J'ai toujours répondu, car je voulais toujours montrer que je suis plus forte que ce qu'ils pensent.

Quand ils me parlaient de leur religion, je disais tout le temps : « Je respecte ce que vous pensez, mais ne me parlez pas de votre religion car je ne crois pas à ce que vous croyez. Je ne vais jamais croire quelque chose juste parce que vous voulez que je pense à ça. Je suis libre de ce que je pense. »

À cause de mes réponses, je voyais mes notes baisser toujours, parce qu'ils disaient que ce je disais, c'est un manque de respect. Alors que je disais juste mon avis et c'est juste parce que je pensais différemment.

Je ne veux pas dire que tout le monde était comme ça dans mon école. Il y avait beaucoup d'élèves, des professeurs qui m'ont aidé à passer ces moments difficiles. Un professeur que, jusqu'à maintenant, je ne peux pas oublier : quand il touchait mes mains froides, il les réchauffait et il essuyait mes larmes. Des amis m'ont dit : « Je t'aime et j'aime ta religion ».

Je suis sûre que si la laïcité existait dans mon pays, je n'aurais pas eu des moments tristes dans mon enfance.

Maintenant, et devant tout le monde, je veux remercier la laïcité car elle m'a rendu mon prénom. Aujourd'hui, mon prénom n'est plus la chrétienne, mais Jaslin ».



## Anima (16 ans, Bangladesh),

scolarisée en Upe2a au lycée Paul-Valéry

« Je pense que la laïcité est très importante pour le monde, parce que dans le monde il y a des pays où la religion n'est pas séparée de l'École et l'État.

Dans ces pays, la religion est la première priorité. Exemple : le Myanmar est un pays bouddhiste et l'État birman a décidé que les musulmans ne peuvent pas rester dans le pays. Il tue les gens qui sont musulmans et c'est terrible. Si c'était un pays laïque, ils pourraient vivre ensemble. Parce que la laïcité nous permet de vivre ensemble.

La laïcité n'est pas juste une règle qui sépare la religion de l'État. C'est aussi une règle qui garantit l'égalité entre les filles et les garçons. Si je parle de la société du Bangladesh, les filles et les garçons ne sont pas égaux. Il y a des familles qui pensent que les filles n'ont pas besoin de finir leurs études. Parce qu'elles vont se marier et faire le ménage à la maison. Mais pour les garçons, c'est l'inverse. La famille fait tout pour éduquer les garçons. Parce qu'elle pense que les garçons vont travailler et gagner de l'argent. Mais les filles ne peuvent pas travailler.

C'est pour ça que je pense que la laïcité est importante pour la société de mon pays. Pour que les filles puissent vivre libres. »



## Randy (17 ans, Cameroun),

scolarisé en Upe2a au lycée Paul-Valéry

« Quand j'étais au Cameroun, j'étais dans une école religieuse. Là-bas, tu vis avec les règles de l'Église et tu montres ta spiritualité : il faut montrer que tu es un vrai chrétien, sinon les autres vont s'éloigner ou dire que tu es possédé par le diable et te critiquer.

À cause de cette peur, je devais porter et devenir un personnage chrétien, mais à l'intérieur de moi, je savais que ce n'était pas moi en vrai. Je n'étais pas libre et confortable. J'étais vivant dans un personnage.

Je n'ai jamais eu la chance de choisir entre croire et ne pas croire, ou la chance de vivre libre, mais je devais toujours montrer ma religion, jamais moi à l'intérieur.

On me conseillait de n'avoir que des amis chrétiens, les autres étaient regardés comme des mauvais.



Quand je suis arrivé en France, dans une école laïque, c'était fascinant : personne ne m'a jamais demandé combien de fois je prie par jour ou si je suis baptisé.

Personne n'a jamais essayé de me changer et de montrer sa religion.

Personne n'a jamais essayé de m'inviter à suivre des cours de religion ou à aller dans des églises.

Je suis libre et je suis content d'être quelque part où les gens ne sont pas intéressés par ma religion ou comment je la représente.

Je suis très content d'être dans un lieu qui est sans religion, où personne ne joue de personnage religieux pour se faire des amis et ne pas être rejeté.

Je trouve très fascinant que 20 personnes qui viennent de presque tous les continents du monde avec leur culture et leur religion puissent vivre et rester ensemble dans la même classe, en paix et où personne n'est en train de critiquer d'autres personnes à cause de leur religion.

On se comprend et on se respecte nous-mêmes.

La laïcité m'a donné la chance d'être libre et de quitter mon personnage. »

### **Adjiba (Côte d'Ivoire, 17 ans),**

*scolarisé en Upe2a au lycée Charles-de-Gaulle*



« Bonjour, je me présente, je m'appelle Adjiba, je viens de Côte d'Ivoire, j'ai 17 ans.

J'étais étudiant, j'ai étudié le français et l'arabe à l'école coranique. Je suis arrivé en France au mois de mars 2017. Pour moi, la laïcité est une liberté.

Quand je vivais chez moi, en Côte d'Ivoire, je pratiquais l'islam. Mon pays est laïque comme la France, mais mon père m'obligeait à faire la prière chaque jour, et pour moi, ce n'était pas facile... Mon père me frappait et je n'arrivais pas bien à dormir. Il venait me réveiller le matin avec un bâton. Il me disait qu'il allait me chasser, parfois il ne me donnait pas à manger. Un jour, il m'a chassé dans la cour avec des cailloux pour me lapider. J'ai demandé aux voisins s'ils pouvaient parler à mon père pour me pardonner, mon père n'a pas voulu entendre et j'ai passé une nuit dehors. Le lendemain matin, je l'ai vu partir prier à la mosquée.

Quand je suis arrivé en France, je ne savais pas ce qu'était précisément la laïcité. Dans mon lycée en Côte d'Ivoire, il y avait plusieurs religions à l'école, les élèves pouvaient se moquer les uns des autres et parfois, il y avait des bagarres.

Ici, je pratique ma religion tranquillement, sans violence. Je pratique ma religion quand je me sens prêt, pas par obligation. Je me sens beaucoup plus en paix. »

## Isra (Tunisie, 17 ans)

### « La laïcité pour moi »



« Dans mon pays la Tunisie, dès l'âge de la maternelle, vers 4 ans, on apprend le Coran en répétant ce qu'on entend. Même en primaire chaque année, on a 1 heure d'éducation islamique et à 7 ans on apprend comment prier.

À partir de l'âge de 12 ans, quand la fille change physiquement, elle arrive à la puberté : donc notre religion l'oblige à mettre le voile. Au collège, on apprend en détails ce qu'est la religion islamique. Parfois, je ne me sentais pas à l'aise à cause du regard du professeur quand on parlait de la femme musulmane. Pour le professeur, la femme musulmane ne peut pas mettre de vêtements courts, se maquiller, ou alors seulement pour son mari et à la maison. J'avais l'impression que le professeur parlait de moi...

Un jour j'ai parlé avec mes parents, et j'ai dit : « Pourquoi vous n'avez pas dit que tout cela était obligatoire ? ». Ils ont dit qu'à l'âge de l'adolescence, certains parents sévères chassaient leurs enfants de la maison à cause de toutes ces interdictions.

Quand je suis arrivée en France j'ai trouvé bizarre de ne pas voir de signes religieux au lycée. J'étais curieuse de connaître la religion chrétienne, mais j'ai trouvé ça bien parce qu'on ne voit pas tout à travers la religion comme dans mon ancienne école. Dans mon pays, il y a des gens de confession juive qui se font insulter. Même dans mon lycée en France, j'ai entendu un élève dire que tous les musulmans étaient des terroristes, surtout les Arabes. Ça me fait mal, et je suis contente que la laïcité existe pour lutter contre l'intolérance. »



## *Témoignage de Mujeebullah (14 ans), texte lu au lycée Paul-Bert en présence de madame Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, le 8 mars 2016*

« Je m'appelle Mujeebullah, j'ai 14 ans et je viens d'Afghanistan. Je suis allé à l'école à 3 ans, dans une ville qui s'appelle Kapisa. Jusqu'à 8 ans, les filles et les garçons sont ensemble, mais beaucoup de filles restent à la maison parce que leurs pères ne veulent pas qu'elles aillent à l'école. Elles portent le hijab. Mais maintenant ça change, et depuis 2008 les filles font plus d'études, d'ailleurs ma sœur est devenue professeur d'anglais. Le premier sujet étudié à l'école est le Coran. Les garçons sont ensemble, l'un d'entre eux fait une lecture et on doit apprendre les pages par cœur pour le lendemain. C'est un très beau texte, on peut discuter avec le professeur de l'histoire de cette époque. Tous les professeurs sont musulmans, ils peuvent parler de religion à n'importe quel moment dans les cours, ils ont le droit.

Ici, à l'école en France, on ne parle pas de religion. Parfois des personnes pensent que tous les musulmans sont des terroristes et ça me choque.

Si ma fille ou mon fils naît en France, il faudra que je lui apprenne la religion moi-même, à la maison.

Pour moi c'est difficile de comprendre que des personnes ne croient pas en Dieu ; au début j'ai trouvé difficile de voir tous les élèves mélangés, mais aujourd'hui, ça va, je me suis habitué. La question que je me pose et que je voudrais poser à madame la ministre c'est : « Pourquoi la laïcité n'existe-t-elle pas dans tous les pays ? ».

### *Mujeebullah et Cheick Adams,*

*au CDI du lycée Charles-de-Gaulle*



À la question : « Qu'est-ce que la laïcité pour toi ? », Mujeebullah m'a répondu : « C'est le principe de séparation dans l'État entre la société civile et la société religieuse, et un principe d'impartialité ou de neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses. »

À la question : « Comment vis-tu la laïcité en France ? », il m'a dit que pour lui, ça lui a demandé de gros efforts parce qu'il vient d'une république islamique, et par rapport à la France, il a dû changer ses habitudes.

À la question : « Pour toi, la laïcité est contre la religion ou défend la religion ? », il m'a répondu que la laïcité défend la religion et protège aussi les personnes pratiquantes.

## Les élèves d'Upe2a du collège Jacques-Decour (9<sup>e</sup>) présentent leur travail...



### *Abdennour (11 ans, Algérie) et Wassim (12 ans, Algérie) Jennifer (12 ans, Salvador)*

Jennifer : « En Upe2a, au collège Jacques-Decour, nous travaillons en classe inversée. En classe inversée, les élèves collaborent entre eux et s'entraident. Nous travaillons des cours en vidéo et nous créons nous-mêmes des vidéos.

Si un nouvel élève arrive, on lui apprend à utiliser notre site Internet. Si un élève a d'autres cours dans sa deuxième classe, il ne manque pas le cours de français Upe2a, parce qu'il a la vidéo.

Les fêtes sont des moments communs, nous avons travaillé sur les fêtes françaises, leurs origines et ce qu'elles sont aujourd'hui.

La vidéo sur les fêtes françaises a été réalisée par les élèves de l'année dernière. Nous l'avons retouchée, nous avons changé la bande son pour mettre une musique des *Talens Lyriques*, avec qui nous avons un projet cette année. »

Abdennour : « La résidence artistique des *Talens Lyriques* au collège Decour est aussi un projet de vivre-ensemble. Les *Talens Lyriques*, c'est un orchestre dirigé par Christophe Rousset. Je fais partie de la 6<sup>e</sup>4 (la classe orchestre), et j'apprends à jouer du violon. Je fais aussi partie de l'Upe2a où nous faisons de la musique baroque sur tablette avec l'application t@lenschool. Nous apprenons à nous écouter et à jouer ensemble. Nous faisons des sorties dans des lieux de musique. Pour la vidéo sur les fêtes françaises, nous avons choisi une musique baroque : l'ouverture de *Scylla et Glaucus* de Jean-Marie Leclair. »

# ...les fêtes célébrées en France...

Le soir du 31 décembre, on fête le passage à la nouvelle année, c'est le réveillon de la Saint Sylvestre.



Le premier dimanche de l'année, c'est l'Épiphanie. On mange la galette. Celui qui a la fève est le roi ou la reine.



Le 1<sup>er</sup> avril, on fait des blagues et on colle des poissons dans le dos.



Le 1<sup>er</sup> mai, c'est la fête du travail. On ne travaille pas. Les syndicalistes manifestent. On offre du muguet pour porter bonheur.



Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> dimanches de mai, c'est la fête des mères puis la fête des pères. Les enfants font des cadeaux à leurs parents.



Certaines fêtes ont historiquement une origine religieuse. Elles sont aujourd'hui en France largement suivies par tous. Certaines fêtes sont des jours fériés, cela veut dire que, ces jours-là, on ne travaille pas.

Le 2 février, c'est la Chandeleur, (fête des chandelles, 40 jours après Noël). On mange des crêpes.



Pâques est une fête chrétienne qui célèbre la résurrection du Christ. Mais aujourd'hui, elle est largement fêtée par tous. Les enfants reçoivent des œufs, poissons et poules en chocolat. Ils les cherchent dans les parcs et jardins.



Le 8 mai, on célèbre la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Des cérémonies ont lieu en mémoire des soldats tués pendant la guerre.



Le 21 juin, c'est la fête de la musique. Des concerts sont organisés partout dans le pays, chacun peut organiser le sien, dans la rue, sur une place.



Le 14 juillet, c'est la fête nationale. On célèbre la prise de la Bastille lors de la Révolution de 1789. Il y a un défilé militaire sur les Champs Élysées.



Et des bals et des feux d'artifice le soir.



Le 31 octobre, c'est Halloween, fête d'origine irlandaise. Les enfants se déguisent en fantômes, squelettes, sorcières, vampires... et font du porte à porte en disant "Trick or treat".



Le 1<sup>er</sup> novembre, c'est la Toussaint et la fête des morts. On apporte des fleurs sur les tombes.



Le 11 novembre célèbre la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.



Noël est une fête chrétienne qui célèbre la naissance de Jésus Christ. Mais, aujourd'hui, c'est une fête aussi pour ceux qui ne sont pas chrétiens. On décore un sapin de Noël.



On se réunit en famille, on mange ensemble. Les enfants reçoivent des cadeaux, on leur dit que c'est le Père Noël qui les a apportés par la cheminée.



Vidéo réalisée par les élèves d'UPE2A  
collège Jacques Decour, Paris 9<sup>ème</sup>,  
année 2016-2017

Sous la direction de leur professeure,  
Milène Brovelli



## ...et leur “Rallye citoyen”

Le 5 octobre 2017, un Rallye citoyen a été organisé à l'Hôtel des Invalides par Mme Emmanuelle Pievic, inspectrice de l'Éducation nationale, et M. Rachid Azzouz, inspecteur pédagogique régional, délégué académique à la mémoire, à l'histoire et à la citoyenneté et référent académique laïcité. Cet événement réunissait l'Éducation nationale, le ministère des Armées, la brigade des Pompiers, le musée de l'Armée, la Prévention Routière, le Cercle sportif des Invalides. Ce Rallye a réuni des élèves de CM2 de l'école Foyatier (Paris 18<sup>e</sup>), des classes de 6<sup>e</sup> et d'Upe2a du collège Jacques-Decour (Paris 9<sup>e</sup>) et une classe préparatoire du lycée Chaptal (Paris 8<sup>e</sup>). À travers différents ateliers, les élèves de l'école primaire et du collège, épaulés par les étudiants de classe préparatoire, ont travaillé sur les valeurs de la République et noué des relations d'entraide.

Wassim : « J'ai aimé cette journée. C'est important de connaître l'histoire du pays dans lequel on vit. C'est Louis XIV qui a décidé de la construction des Invalides en 1670. Nous avons vu des collections de miniatures. On nous a expliqué l'évolution du costume militaire et de l'artillerie de la Renaissance à nos jours. »

Dayan : « C'était une belle journée. Être citoyen, c'est aussi faire attention sur la route. Si on a moins de 12 ans, il faut obligatoirement porter un casque à vélo. Et il faut aussi porter un gilet jaune pour qu'on nous voie. Il faut vérifier l'état des freins et des roues du vélo. »

Amestris : « J'ai aimé cette journée et en particulier l'atelier biathlon. Il fallait monter une tente de survie, sans mode d'emploi et en moins de 10 minutes. Nous devons tirer sur une cible avec une sarbacane et faire un parcours d'orientation. Nous devons montrer notre goût de l'effort et la cohésion du groupe. Nous avons passé une belle journée. Nous avons découvert beaucoup de choses et nous nous sommes faits de nouveaux amis. »



### *Cristian (13 ans, Moldavie)*

« Cette journée était très bien. Gilles Boué, notre professeur d'histoire, nous a parlé de la laïcité. À l'époque de Louis XIV, la France était une monarchie de droit divin. Aujourd'hui, la France est une République laïque. Depuis 1905, il y a séparation des religions et de l'État. La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune. La laïcité concerne aussi bien les adultes que les enfants. On peut exprimer ses idées, dans le respect de celles des autres et de la loi. »



### *Meriem (11 ans, Algérie)*

« J'ai adoré cette journée. J'ai appris qu'un citoyen doit savoir alerter.

Les différents numéros d'urgence sont :

18 : pompiers

17 : police, gendarmerie

15 : SAMU

112 : numéro d'urgence européen

Quand on téléphone, il faut donner les informations les plus précises possibles : la localisation et la nature du problème. »



**LIBRE  
ENSEMBLE**



# Commentaires sur la Charte de la laïcité à l'École par les élèves de 3<sup>e</sup> du collège Gustave-Flaubert (Paris 13<sup>e</sup>)



*Lina et Garance*



*Penola, Bilal, Giulia, Achilia et Founé*

**1** La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

**8** La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les **personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## • • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère  
Éducation  
nationale





### *L'énoncé du principe de laïcité dans la République en général*

Comment le principe de laïcité permet-il aux valeurs de la République d'être réellement appliquées ?

### *Titre et préambule de la Charte*

Quelle est la mission première confiée à l'École par la Nation ?

### *L'application du principe de laïcité dans l'École de la République*

Comment le principe de laïcité s'applique-t-il dans le cadre de l'École de la République ?

## Présentation de la Charte de la laïcité à l'École

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

Elle a été présentée par le ministre de l'Éducation nationale le 9 septembre 2013.

Elle est affichée dans tous les établissements scolaires de France.

Une charte est un texte qui énonce les grands principes ou qui fixe le règlement d'une organisation.

La Charte de la laïcité a été rédigée pour expliquer le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.



*Bilal*

## Le titre et le préambule de la Charte de la laïcité à l'École

### CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager  
aux élèves les valeurs de la République.*

L'ensemble des citoyennes et des citoyens confie à l'École la mission de transmettre et de faire partager aux élèves les valeurs de la République, mission fondamentale et première pour notre vivre-ensemble aujourd'hui et demain.



*Amine*

La laïcité est un principe essentiel de la République

Le sens de la laïcité d'après la loi de 1905 : la neutralité de l'État en matière de religion

**1** La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit la **liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

Le sens de la laïcité est précisé : le principe de laïcité, condition pour l'exercice des mêmes libertés pour tous

La laïcité, condition pour l'exercice d'une citoyenneté réellement républicaine et humaniste

L'École doit transmettre les principes de la République, mais aussi les garantir et les faire vivre

La laïcité assure aux élèves le droit de forger leur personnalité sans subir d'influence ni de pression pour faire leurs propres choix et poursuivre leur apprentissage de la citoyenneté. Elle leur assure aussi « l'accès à une culture commune et partagée » et la liberté d'expression.

La laïcité suppose le refus des violences, des discriminations et garantit donc l'égalité entre les filles et les garçons car elle permet le respect et la compréhension de l'autre.

## •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12 | Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.** Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13 |** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14 |** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

**15 |** Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Aucun élève ne peut refuser une activité, un cours ou des règles à l'École en invoquant ses croyances personnelles. Aucun élève ne peut porter de signes ou de tenues ostensibles révélant son appartenance religieuse.

Le principe de laïcité dans les établissements s'applique aussi bien dans le cadre de la vie scolaire qu'aux enseignements pour présenter aux élèves de manière impartiale toute la diversité des visions du monde afin de les préparer à être des citoyens capables de vivre ensemble de manière fraternelle, en respectant dans notre société le pluralisme des convictions.

# Analyse de quelques articles de la Charte de la laïcité à l'École par les élèves d'Upe2a du lycée Paul-Valéry

**3** | La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.** Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

« Avant, en Chine, notre président était Mao Zedong. Il a dit qu'on ne peut pas croire et parler de la religion. On n'a pas le droit. C'est interdit. » *Liwei*

« Chacun a le droit de croire à ce qu'il veut, ou de ne pas croire. Chacun est libre de penser ce qu'il pense et surtout de respecter ce que les autres pensent aussi, même si c'est différent. » *Hadja*

« Si on veut que les gens nous respectent et respectent ce qu'on pense, on doit aussi respecter ce que les gens pensent. » *Mariam*



**7** | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée.**

« L'article 7 assure le vivre-ensemble et laisse chacun entièrement libre de ses convictions.

Il lui donne aussi les moyens d'une liberté personnelle et éclairée pour apprendre et non pour croire.

Les enseignements en classe des faits religieux ne portent pas de jugement sur la question d'une vérité des différentes croyances. L'école laïque assure le même enseignement quelque soit l'origine des élèves et leur religion. » *Lenin*



**9** | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

« La mixité scolaire, c'est l'opportunité pour les filles et les garçons de développer une relation fondée sur le respect mutuel, la considération et l'estime réciproques. Avant 1905, les élèves se battaient si l'un des élèves insultait la religion de l'autre. » **Henry**

« Les étudiants étaient rejetés en raison de leur religion. En 1937, le ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, affirme que «les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas». » **Anima**

« Aujourd'hui, dans les écoles laïques, on est tous les mêmes, on n'a pas le droit de parler de notre religion. On laisse la religion en dehors de l'école. » **Ahmed**



**15** | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

« Nous sommes les ambassadeurs de la laïcité car nous sommes les principaux acteurs et cherchons à représenter les valeurs universelles de la laïcité pour l'ensemble des sociétés. » **Giuseppe**

« Peu importe d'où ils viennent, les élèves démontreront grâce à leur bonne conduite l'exemple de ce que signifient le respect et les bonnes manières, qui contribuent à faire vivre et à renforcer ce bien commun qu'est la laïcité. »

**Lou-Andréa**



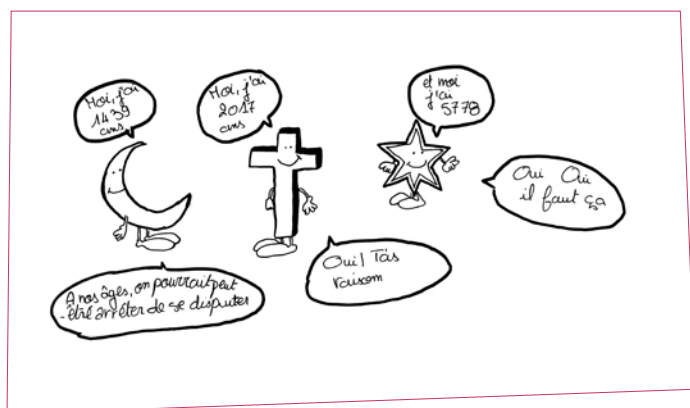
# Dessins autour de la laïcité réalisés par les élèves d'Upe2a et ULIS des lycées Charles-de-Gaulle et Paul-Valéry

## Dessin d'Alexandre



NB : Alexandre a écrit « École laïque » sur la façade du bâtiment principal

## Dessin d'Isra





REPUBLIQUE  
LAIQUE



Dessin de  
Lou-Andréa





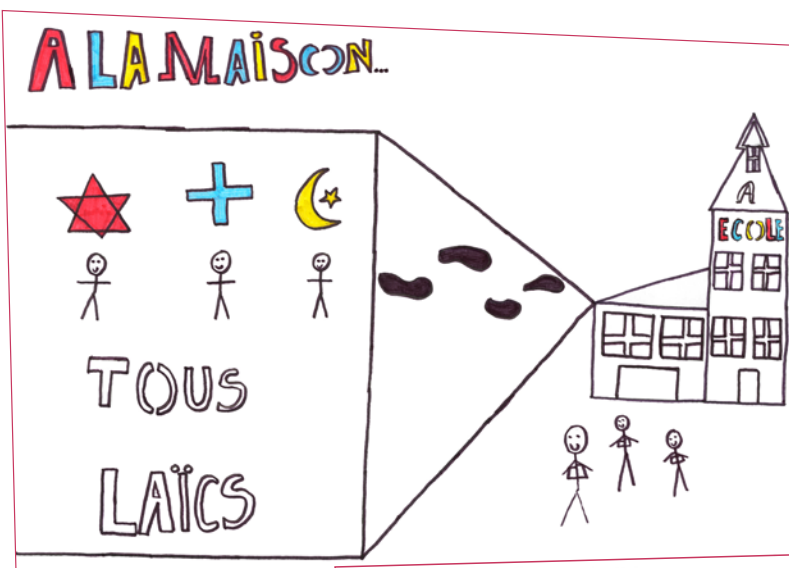
Dessin de Jaslin



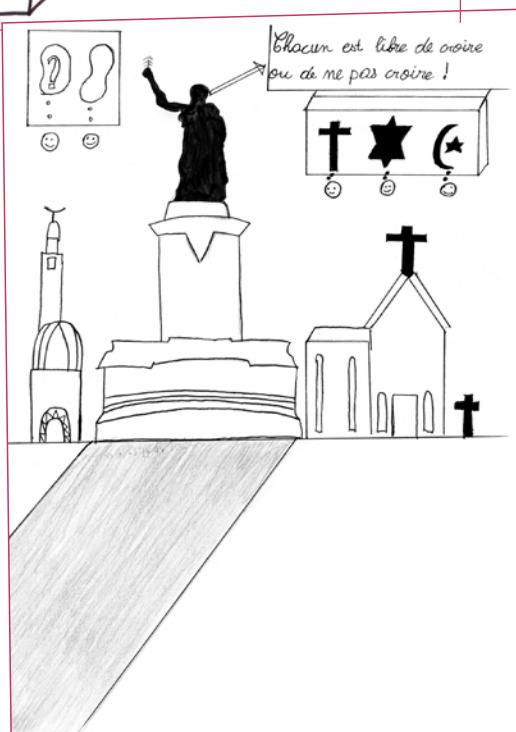
Dessin d'Isra



*Dessin de Laura,  
scolarisée en classe ULIS, au lycée Charles-de-Gaulle*



*Dessin de Hugo,  
scolarisé en classe ULIS, au  
lycée Charles-de-Gaulle*



Dessin de Hadja



# Travaux sur l'exposition *La laïcité en questions*, de la Bibliothèque nationale de France



Les élèves des deux classes d'Upe2a des lycées Charles-de-Gaulle et Paul-Valéry ainsi que les élèves de la classe ULIS du lycée Charles-de-Gaulle ont travaillé sur l'exposition élaborée en décembre 2015 par la Bibliothèque nationale de France qui s'intitule *La laïcité en questions* (aussi disponible sur [classes.bnf.fr/laicite](http://classes.bnf.fr/laicite)).

Cette exposition, qui s'appuie sur dix affiches, propose un éclairage sur des notions mises en perspective dans le temps et qui ont été sélectionnées pour alimenter la réflexion des élèves et leur travail avec les enseignants.

Des groupes de 3-4 élèves ont répondu aux questions posées en tête de chaque affiche, en s'appuyant sur l'iconographie et les documents issus des collections de la BnF.

Cette séance ayant été particulièrement riche et stimulante, les synthèses obtenues ont été lues lors de la journée du 8 décembre.



## — « La laïcité en questions » : Un projet pédagogique multi-supports et destiné à un large public

La laïcité est un principe de droit inscrit dans la Constitution de la République française. Fruit d'une longue histoire marquée par de durs combats, elle fixe pour horizon un « vivre ensemble » harmonieux, dans le respect réciproque des convictions individuelles.

Cette thématique croise les actions de diffusion culturelle de la BnF, sur la liberté de la presse ou encore sur l'histoire des idées, et des domaines où ses collections sont particulièrement riches (publications périodiques et arts graphiques notamment). C'est donc très naturellement que, dans le contexte des événements tragiques de 2015, l'établissement a pris l'initiative de s'interroger sur la genèse et les valeurs de la laïcité, l'angle patrimonial permettant de mieux comprendre le monde d'aujourd'hui.

À cet effet, la BnF propose un dispositif très complet, au service des publics jeunes, des éducateurs, des bibliothécaires, des enseignants, des associations.

Une exposition en dix affiches a fait l'objet de deux tirages de 1500 exemplaires chacun en vue de la semaine de la laïcité de 2015, puis de 2016, permettant de les diffuser largement, tant dans le réseau de l'Éducation nationale que celui de la lecture publique.

Conçue autour de neuf questions délibérément non hiérarchisées et d'un renvoi à des textes de référence, l'exposition s'appuie sur des documents graphiques pour nourrir une réflexion d'actualité : « La laïcité, principe universel ? » ; « La laïcité, ennemie des religions ? » ; « Jusqu'où respecter les différences ? » ; « Peut-on tout tolérer ? » ; « Rire de tout ? » ; « Tuer au nom de Dieu ? » ; « Des limites à la liberté d'expression ? » ; « Pourquoi interdire les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans l'école publique ? » ; « Partager une culture commune ? ». Ce parcours s'est appuyé sur l'expertise d'un comité scientifique réunissant les meilleurs spécialistes du sujet, parmi lesquels des historiens (Jean-Louis Auduc, Jean Baubérot), des pédagogues (Alain Seksig, Maxime Priéto) et des experts de la BnF.

Le site multimédia (<http://classes.bnf.fr/laicite/>) reprend ces questions pour les approfondir, développer des pistes pédagogiques, donner accès aux textes de référence, proposer un dossier qui s'attache plus particulièrement au combat historique et qui fait émerger progressivement les valeurs de la République. Entre le lancement de ce site, le 9 décembre 2015, à l'occasion de la journée de la Laïcité, et la fin novembre 2016, plus de 69 000 personnes se sont connectées, pour un total de 1,2 millions de pages vues, ce qui témoigne à la fois de la notoriété de cette offre et d'une utilisation individuelle significative (17 pages par utilisateur en moyenne).

Les affiches et le site ne sont cependant que le point de départ et le support d'une démarche pédagogique poursuivie en 2016 et au-delà par la BnF. Ainsi, un colloque a été organisé sur le site François-Mitterrand le 19 février 2016. Ouvert à tous les publics, sur le thème « la laïcité dans la cité », il a réuni des personnalités telles que Régis Debray, Catherine Kintzler, Abdennour Bidar et Didier Leschi, ou encore la maire du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Frédérique Calandra (consultable en ligne à l'adresse [http://www.bnf.fr/fr/evenements\\_et\\_culture/conferences\\_en\\_ligne.html](http://www.bnf.fr/fr/evenements_et_culture/conferences_en_ligne.html)).

Des formations pour les enseignants organisées pour l'année scolaire 2015-2016 ont été reconduites pour 2016-2017 ainsi que des ateliers, déclinés à la fois dans le secteur social et pour les classes de collèves. L'exposition « la laïcité en questions » a été reprise par des institutions diverses, comme des établissements d'enseignement et des collectivités territoriales, en appui ou en complément d'activités de diffusion culturelle d'éducation autour de l'éducation morale et civique.

Enfin, un dossier pédagogique sur le sujet, composé de neuf fiches, est disponible sur le site de la BnF à l'adresse <http://classes.bnf.fr/rendezvous/documents.htm> (rubrique Histoire / La laïcité).





# Des limites à la liberté d'expression ?

La liberté de penser, de s'exprimer et de publier est une conquête démocratique récente. Toutefois le racisme, l'injure ou la calomnie ne sont pas des opinions mais des comportements réprimés par la loi. Les journalistes y sont attentifs. À une époque où chacun peut publier sur Internet, il importe de s'interroger sur l'usage de cette liberté.



Anastasia, symbole de la censure Jusqu'en 1870, les journaux illustrés, satiriques ou non, « ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministère de la Police à Paris, ou des préfets dans les départements ». L'arrivée des républicains au pouvoir, en 1876, permet le vote par le parlement de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, toujours en vigueur.

► André Gill, *Madame Anastasia*, dessin pour la une du journal *L'Eclipse*, n° 299, 19 juillet 1874

« Tous journalistes ? »

Cette une de *Libération* est un des premiers signes de prise de conscience de la perte du monopole de l'information détenu jusqu'alors par les journalistes. Le développement des réseaux sociaux permet désormais la diffusion massive. Chacun est confronté à de nouvelles responsabilités.

► Une de *Libération*, n° 7552, avec une photographie de Rob Griffith (AP), 20-21 août 2005



La Liberté guidant le peuple Le combat pour la liberté d'expression reste d'actualité, comme en témoigne la manifestation organisée suite aux attentats contre le journal *Charlie Hebdo* dont Plantu rend compte en s'inspirant d'un tableau d'Eugène Delacroix peint après la Révolution de 1830. La Liberté guidant le peuple engage la foule à se munir de crayons pour sauver la liberté d'expression.

► Plantu, dessin paru à la une du *Monde*, 10 janvier 2015





« La liberté d'expression est une liberté importante, mais elle est fragile. Elle permet d'exprimer un point de vue. La caricature fait la publicité des choses qui ne vont pas dans un pays. »

*Adjiba, Imade, Raoul, Hugo*





« L'autre inquiète. La polygamie, l'esclavage étaient légaux. Que faut-il permettre ou interdire ? La loi de 1905 doit garantir la liberté de chacun dans le respect des différences. »

*Moussa, Liying, Liwei*



# Jusqu'où respecter les différences ?

## « L'autre » inquiète

Tout peut inquiéter en terre inconnue, tout particulièrement « l'autre », menaçant par son étrangeté, soupçonné de mœurs barbares. Là où, jusqu'alors, les Européens voyaient des « sauvages », le siècle des Lumières veut voir des êtres humains, égaux en droit quelle que soit leur race.

► *Homme masqué* de l'île Sandwich, gravure de Robert Bénard, 1785



Homme ou femme, enfant ou adulte, croyant ou non-croyant, nous sommes tous différents ! Mais jusqu'où respecter les particularités de chacun ? Les lois, par exemple celle de 1905, garantissent le respect des différences. Mais elles définissent aussi des règles communes qui doivent permettre aux individus de vivre ensemble.

## État et cultes

La loi de 1905 fait obligation aux communes de garantir la liberté d'exercice des cultes sur leur territoire. La Grande Mosquée de Paris a été ouverte en 1926 avec l'aide exceptionnelle de l'État pour marquer la reconnaissance de la nation aux soldats de confession musulmane, engagés dans la Première Guerre mondiale.

► Pose de la première pierre de la Grande Mosquée de Paris, 1922



## Autres temps, autres mœurs ?

► Polygamie, excisions, mariages forcés, travail des enfants, esclavage... Des comportements admis dans certaines sociétés ou en France à certaines époques sont interdits en vertu de la priorité donnée aux droits de l'homme, à l'égalité entre hommes et femmes, aux droits de l'enfant.

► *Traite des nègres*, d'après la peinture de G.Morland, gravure de la citoyenne Rollet, 1794

# Pourquoi interdire les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans l'école publique ?



Jules Ferry  
Promulgués  
en 1881-1882, les  
lois de Jules Ferry  
ont rendu l'école  
gratuite, l'instruction  
obligatoire et l'enseigne-  
ment public laïque. Inscrite  
dans le Code de l'éducation,  
la loi française sur les signes  
religieux dans les écoles publiques  
a été votée en 2004 : « Dans les écoles,  
les collèges et les lycées publics, le port  
de signes ou tenues par lesquels  
les élèves manifestent ostensiblement  
une appartenance religieuse est  
interdit. » Doivent ainsi être  
retirés à la porte de l'école  
publique, notamment, le  
kippa, grande croix,  
voile...

► La rentrée des  
classes (école  
Simon  
Bolivar),  
1932

L'école de la République veut former des esprits libres, capables de se forger leur propre opinion. Le militantisme religieux ou politique et la publicité doivent rester à la porte de l'école. « Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme aux volontés de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus afin que chacune devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. » Condorcet (1743-1794).

**CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE**

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1 La liberté de conscience et de croire ou de ne pas croire, l'expression de ses convictions, la liberté de culte et d'autre part dans les familles.

2 La République est laïque.

3 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et le fraternel de tous dans le souci de l'intérêt général.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et le fraternel de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La laïcité permet l'exercice de la liberté de conscience et de croire ou de ne pas croire, l'expression de ses convictions, la liberté de culte et d'autre part dans les familles.

6 La laïcité permet l'exercice de la liberté de conscience et de croire ou de ne pas croire, l'expression de ses convictions, la liberté de culte et d'autre part dans les familles.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet de la liberté d'expression dans le cadre de l'école publique et de l'école privée sous contrat.

9 La laïcité permet de la liberté d'expression dans le cadre de l'école publique et de l'école privée sous contrat.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves la sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Sa mise en application dans le cadre scolaire revient de porter la présence de laïcité des parents et de la République.

Le port de l'uniforme  
► L'uniforme a longtemps été le moyen d'effacer les signes d'appartenance sociale.  
► Écoliers arrivant à l'école, 1912

La charte de la laïcité à l'école  
► En septembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale se dote d'une charte de la laïcité à l'école, affichée dans l'ensemble des établissements publics et dans de nombreux établissements privés sous contrat.





« La neutralité laïque des vêtements portés à l'école permet à des élèves de différentes religions de fréquenter la même école. Les signes ostensibles d'une religion peuvent toucher la personnalité d'une personne et créer des conflits religieux. »

*Amadou, Giuseppe, Alexandre*





« On ne peut pas tout tolérer, cela dépend du contexte. Je peux avoir mes propres opinions, mais je ne dois pas porter atteinte à l'opinion politique et religieuse de l'autre. On ne peut obliger les autres à croire ou à penser comme moi. »

*Pablo, Pema, Mujtaba*



# Peut-on tout tolérer ?

Tolérer c'est admettre chez l'autre une manière de penser ou d'agir différente de la sienne. C'est, par exemple, respecter la liberté d'autrui en matière de religion ou d'opinions politiques. Mais peut-on tout tolérer ?

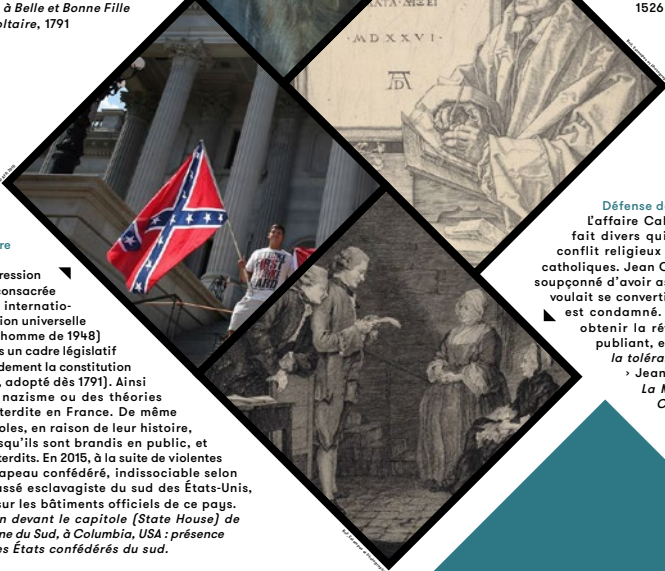


**Voltaire : pas de tolérance pour les intolérants**

« Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants, ni intolérables »

► *Traité sur la tolérance*, 1763  
► Pierre-Michel Alix, *Portrait de Voltaire, Dédié à Belle et Bonne Fille adoptive de Voltaire*, 1791

**Tolérance et humanisme**  
Les notions de liberté et de tolérance s'enracinent profondément dans la pensée humaniste qui se développe en Europe à la Renaissance.  
► Albrecht Dürer, *Érasme de Rotterdam*, 1526



**Toutes les idées peuvent-elles être affichées ?**

► La liberté d'expression est une valeur consacrée par des textes internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948) ou inscrite dans un cadre législatif (Premier amendement la constitution des États-Unis, adopté dès 1791). Ainsi l'apologie du nazisme ou des théories racistes est interdite en France. De même certains symboles, en raison de leur histoire, font débat lorsqu'ils sont brandis en public, et peuvent être interdits. En 2015, à la suite de violentes émeutes, le drapeau confédéré, indissociable selon certains du passé esclavagiste du sud des États-Unis, a été interdit sur les bâtiments officiels de ce pays.  
► *Manifestation devant le capitol (State House) de l'État de Caroline du Sud, à Columbia, USA : présence du drapeau des États confédérés du sud.*

**Défense de la liberté religieuse**  
L'affaire Calas (1761-1762) est un fait divers qui éclate sur fond de conflit religieux entre protestants et catholiques. Jean Calas, protestant, est soupçonné d'avoir assassiné son fils, qui voulait se convertir au catholicisme. Il est condamné. Voltaire s'engage à obtenir la révision du procès en publiant, en 1763, son *Traité sur la tolérance*.  
► Jean-Baptiste Delafosse, *La Malheureuse Famille Calas*, d'après un dessin de Louis Carrogis, dit Carmontelle, 1765



# La laïcité, ennemie des religions ?

## La séparation des Églises et de l'État

Cette loi est l'aboutissement du processus démocratique de la République française visant à réduire l'influence de l'Église catholique sur le pouvoir et la société. Protestants et juifs acceptent alors sans heurts cette séparation, se félicitant d'être traités sur un pied d'égalité avec les catholiques. L'Église se réconcilie avec la République à la suite de l'union nationale qui s'est créée lors de la Première Guerre mondiale. Cette loi abolit l'accord qui avait été conclu entre Napoléon I<sup>er</sup> et le pape (Concordat de 1801).

» *Loi de séparation des Églises et de l'État*,  
p. 1, 1905

*Loi  
concernant la  
Séparation des Églises et de l'État.*

*Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,  
Le Président de la République promulgué  
la loi dont la teneur suit :  
Vite promulgué. Principes.  
Article premier.*

*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

*Art. 2.*

*La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1905, les biens, meubles et immeubles affectés de l'État, des départements et des communes, ainsi que les biens affectés de la République, sont affectés à l'exercice des services d'enseignement, de culture, de science, de sport, de jeunesse, de santé, de bien-être social, de culture, de sport, de jeunesse, de santé, de bien-être social, de culture, de sport, de jeunesse, de santé, de bien-être social.*

L'État garant de la liberté de culte  
4 700 policiers et gendarmes ont été  
déployés devant les lieux de culte  
après l'attentat de l'Hyper Cacher  
et de nombreux actes anti-  
musulmans.

» *Présence des forces de  
police devant la Grande  
Mosquée de Paris*,  
9 janvier 2015



La France est une démocratie laïque depuis décembre 1905. Comme le disait Victor Hugo : « Je veux l'Église chez elle, et l'État chez lui. » L'État laïque garantit la liberté de penser et la liberté des cultes dans le respect des lois, veillant à la cohabitation harmonieuse de ceux qui croient quelle que soit leur croyance et de ceux qui ne croient pas. N'étant soumis à aucune religion, arbitre impartial, l'État ne se mêle pas des affaires internes des religions.

Quand le roi tenait son pouvoir de Dieu  
Pendant des siècles,  
la France a été un royaume fondé sur la religion catholique qui tisse le lien social entre les sujets. Le roi, sacré, tient son pouvoir de Dieu, contrairement à l'empereur qui le tient du pape. Avec la Révolution française, le pouvoir émane de la volonté du peuple.  
» *Sacre de Charles VI à Reims en 1380*, *Grandes Chroniques de France*, enluminées par Jean Fouquet, vers 1455-1460



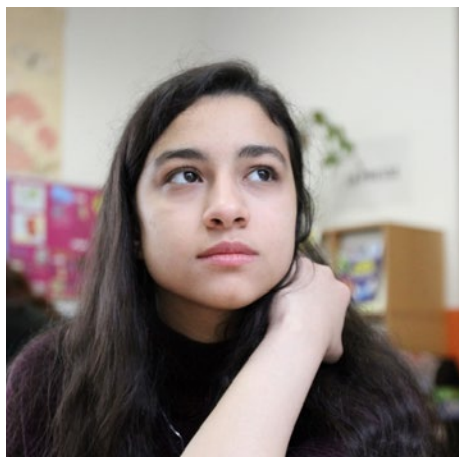
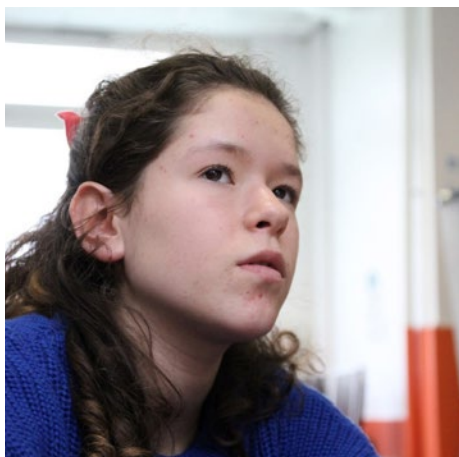
« La laïcité n'est pas l'ennemie des religions, car elle permet à chacun d'avoir une religion ou pas, tout en bénéficiant du caractère impartial de l'État. Les citoyens sont égaux et peuvent, s'ils le désirent, pratiquer un culte dans la sphère privée. »

### *Swann*

« La loi de 1905 doit permettre de séparer le droit divin du pouvoir terrestre. La loi de 1905 est une loi qui protège, la religion reste dans le domaine privé et non public. »

### *Randy, Henry*





« On a le droit de se moquer, mais on ne peut pas interdire à toutes les personnes de rire parce qu'on a des idées différentes. Cela doit toujours rester dans le respect des autres. »

*Samassi, Mariam, Lou-Andrea*



# Rire de tout ?

Peut-on rire du physique des gens, du malheur des autres, des pauvres, des riches, des vieux, des jeunes, des politiques, des blondes, de soi-même, de Dieu... ? Certains rires peuvent être dégradants si on se moque d'autrui pour l'offenser ou l'humilier. Tout dépend du contexte mais aussi de l'intention. Ce n'est pas parce qu'on traite un sujet à travers l'humour qu'on est méprisant ou insultant.



**Rire du roi**  
Philippe IV le Bel, roi de France de 1285 à 1314, est ici caricaturé sous la forme d'un âne méchant et pervers dont les six lettres du nom, Fauvel, sont les initiales de six vices : Flatterie, Avarice, Vilanie, Variété (Velléité), Envie, Lâcheté. Des scandales privés ou politiques ont fait de lui un roi indécis, cible de la caricature.

› Maître de Fauvel, « Conseil présidé par Fauvel », fol. 15 du *Roman de Fauvel* par Gervais du Bus et Raoul Chaiillou de Pesstain, début XIV<sup>e</sup> siècle



**Le dessin subversif**  
Alors que la publication de caricatures du prophète par *Charlie Hebdo* fait polémique, le journal *Le Monde* met à la une ce croquis de Plantu : « Je ne dois pas dessiner Mahomet... » Plantu utilise la micrographie développée dans la culture islamique pour dessiner ce qui, aux yeux de certains, ne doit pas être représenté.

› Plantu, dessin paru à la une du *Monde*, 3 février 2008



**Caricatures**  
Louis-Philippe est caricaturé ici en Gargantua avec une tête en forme de poire dévorant les écus arrachés au peuple dans la misère. Cette lithographie a entraîné la condamnation du dessinateur Honoré Daumier et de l'imprimeur pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et offenses à la personne du Roi ».

› Honoré Daumier, *Le roi Louis Philippe caricaturé*, lithographie publiée dans le journal *La Caricature*, 16 décembre 1831

# Tuer au nom de Dieu ?

Les religions sont censées relier les hommes mais elles les opposent parfois dans des combats mortels. La religion peut aussi être utilisée par des dirigeants politiques pour renforcer leur pouvoir et servir leurs intérêts. Faire cohabiter les croyances et les convictions, religieuses, philosophiques ou politiques sans fanatisme, dans le respect mutuel, tel est l'objectif d'une république laïque.

III<sup>e</sup> croisade : Richard Cœur de Lion assiste à l'exécution de prisonniers turcs

Pour le pape, la croisade est le moyen de rassembler sous la bannière de l'Église la chevalerie d'Occident et d'imposer sa prééminence sur toute la chrétienté. Huit croisades se succèdent entre 1095 et 1270. Elles engagent plusieurs milliers de chrétiens et font autant de victimes. Les relations entre chrétiens d'Occident, chrétiens d'Orient et musulmans en ont été historiquement marquées.

» Sébastien Mamerot, *Les Passages d'Outremer faits par les Français contre les Turcs depuis Charlemagne jusqu'en 1462*, 1475

Quand Dieu donne son avis

Dans la tradition hébraïque, comme dans la tradition chrétienne, Dieu a dicté à Moïse ses commandements, parmi lesquels « Tu ne tueras point ».

Le respect de la vie humaine est une valeur partagée par toutes les religions : il est donc pour le moins paradoxal de prétendre tuer au nom de Dieu.

» Affiche du film *Tu ne tueras point* de Krzysztof Kieślowski, 1988



TU NE TUERAS POINT

Le massacre de la Saint-Barthélemy

Ce massacre de protestants déclenché à Paris le 24 août 1572, pendant la Saint-Barthélemy, se prolonge durant plusieurs jours et s'étend à la province. La noblesse française se déchire à l'époque entre catholiques et protestants, ces rivalités religieuses cachant des antagonismes politiques.

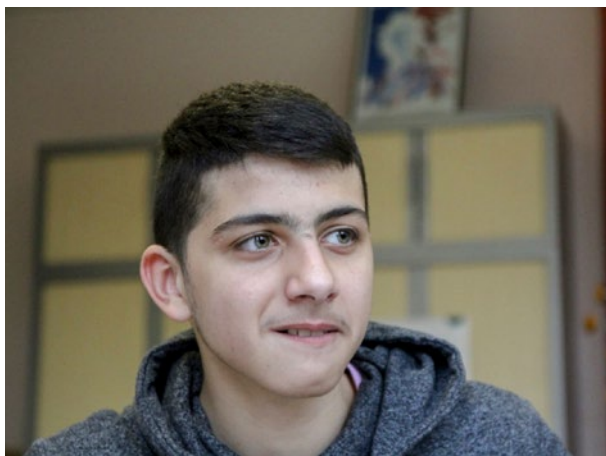
» Frans Hogenberg, *Massacre de la Saint-Barthélemy*, 1610

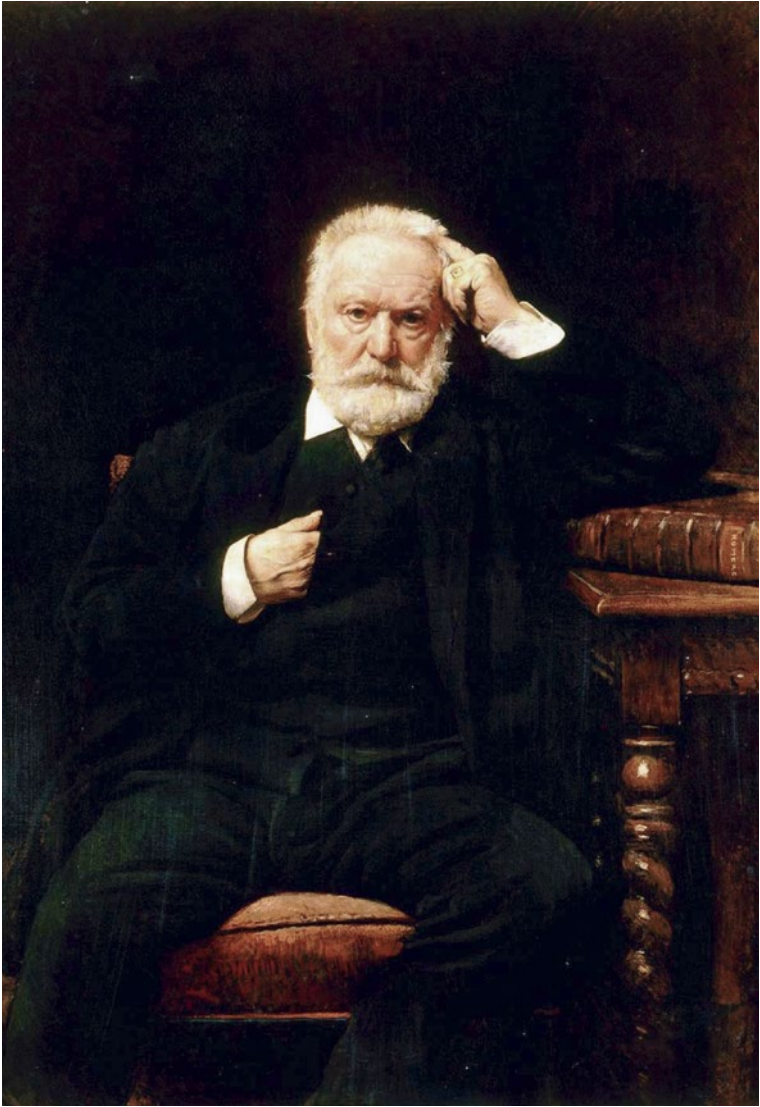




« Dans toutes les religions, il est interdit de tuer au nom de Dieu, mais il y a toujours et depuis longtemps des guerres de religion : il y a eu les croisades, la Saint-Barthélemy, aujourd'hui Al-Qaïda et Daesh. C'est une vraie contradiction. »

*Isra, Ammar, Ahmed*





*Portrait de Victor Hugo par Léon Bonnat (1879)*

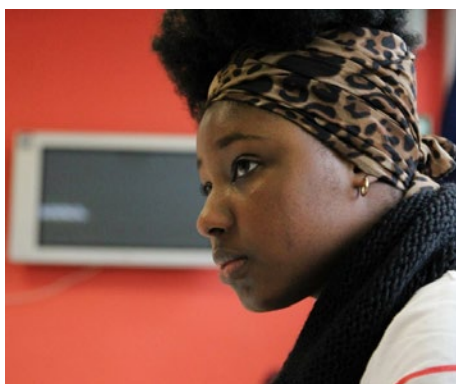
« Je veux l'Église chez elle et l'État chez lui. »  
Victor Hugo





« Dans beaucoup de pays, la religion est importante et n'est pas séparée de l'État. Dans un pays laïque, la religion est séparée et chacun a sa place ».

*Ahmed, Moussa, Ahmed, Hadja*



## « La Patrouille des parapluies » autour du thème de la République

### au Musée national de l'histoire de l'immigration (Palais de la Porte Dorée) et au lycée Chaptal (Paris 8<sup>e</sup>)

Dans un environnement dramatique, après les attentats contre *Charlie Hebdo*, dans l'Hyper Cacher, au Bataclan et aux terrasses de café, dans un contexte de plus en plus délétère (résurgence des fondamentalismes, affaire du burkini, etc.), la laïcité est devenue un enjeu primordial pour mener le combat de l'émancipation sociale et politique. Aujourd'hui, il est urgent que chacun de nous se réapproprie et défende la laïcité en se rappelant les valeurs républicaines fondamentales qui permettent aux êtres humains de vivre ensemble, dans le respect de leur diversité. Dès le début du parcours scolaire et tout au long de la vie d'un citoyen, il est impératif de tout mettre en œuvre pour que la laïcité vive dans l'espace public, un espace de liberté où se substituent aux tentations du communautarisme religieux les valeurs de la démocratie et du vivre-ensemble.

Pour répondre à ces défis, la Compagnie Isabelle Starkier a décidé de consacrer une « Patrouille des parapluies » au thème de la laïcité.

« Les Patrouilles » sont des formes artistiques déambulatoires légères qui permettent un théâtre de proximité. Elles créent l'événement dans l'espace public par l'originalité de leurs formes, de leurs écrits et par l'usage comme scène et décor de parapluies aux couleurs et aux formats multiples. Ce mode d'intervention poétique et intime leur permet de se produire dans tous types de lieux : la rue, les établissements scolaires, les centres sociaux, etc.

Le principe d'une Patrouille est simple : à l'abri des regards sous un parapluie-chapiteau, un comédien joue pendant 3 à 5 minutes pour trois à sept spectateurs. L'acteur au parapluie déambule pendant trois heures sans aucune contrainte technique, dans la cour ou les cours d'un collège, d'un lycée ou d'une université, au moment de la récréation ou de la pause-déjeuner, ou dans tout autre lieu pour offrir aux personnes présentes, de tous âges et de toutes appartenances sociales ou communautaires, une réflexion amusante et un rappel des grands principes démocratiques qui nous unissent par-delà nos différences.

Aussi, la Compagnie Isabelle Starkier propose trois Patrouilles sur cette trame, trois textes rédigés qui, tout en étant drôles et ludiques, nous incitent à réfléchir, nous invitent à faire vivre nos grands principes républicains : Liberté, Égalité, Fraternité. La Patrouille de la République met d'abord en scène un professeur qui tente d'enseigner le « *Notre Père qui êtes aux cieux. Restez-y* » de Jacques Prévert à des élèves récalcitrants et parfois racistes (Liberté). Le deuxième thème raconte deux sœurs qui doivent entrer dans un lycée public après être passées par une école privée et qui, elles aussi, témoignent de leur peur de l'Autre (Fraternité). Enfin, le dernier texte porte sur une élève dont la mère, féministe et obsédée par Olympe de Gouges, essaie d'en comprendre l'impact aujourd'hui (Égalité).



Dans le hall du Palais de la Porte Dorée

Trois Patrouilles, trois parapluies, trois histoires courtes et ludiques autour de la liberté d'expression, l'égalité hommes-femmes et la fraternité entre tous sans distinction de classe, de religion, de culture... Ces trois textes sont sortis de la plume d'un de nos grands auteurs dramatiques français, Mohamed Kacimi, auteur de *La Confession d'Abraham*, *Terre sainte*, *À la table de l'éternité*. Il a écouté pendant plusieurs mois des délégués de classe du lycée Chaptal à Paris, lequel lui a commandé ce travail. À partir des questionnaires remis et des écritures produites par les élèves, Mohamed Kacimi a écrit trois histoires courtes qui mettent en jeu la laïcité sous les trois formes inscrites au fronton des écoles. Les textes ont été interprétés toute une journée au lycée Chaptal devant des collégiens, des lycéens et des élèves de classes préparatoires, avant d'être joués au Musée national de l'histoire de l'immigration à l'occasion de la journée de la laïcité et à l'université de Valenciennes. Ils ont rencontré un vif succès et permis d'engager un dialogue.

À l'heure où il est de plus en plus difficile de faire entendre des idées à une génération issue de l'image et du zapping, le théâtre demeure un moyen d'engager à travers le rire et l'émotion, dans des formes brèves, une véritable réflexion et un débat sur les valeurs humanistes de la République.

Cette patrouille théâtrale nous semble aujourd'hui une nécessité républicaine : il s'agit de recentrer, autour des valeurs fondatrices de la laïcité, le sens de la collectivité fraternelle opposée aux particularismes communautaires, au racisme et à l'antisémitisme. Mohamed Kacimi ose aborder à travers le rire l'interprétation fanatique qui bloque toute parole et provoque l'exclusion de l'Autre. La laïcité est entendue comme ouverture d'esprit vers la tolérance et l'acceptation des autres, quelles que soient les différences pour contrer le racisme et l'antisémitisme.



*Au lycée Chaptal*



*Monsieur le recteur aux côtés d'une comédienne,  
en présence d'Annick Drogou et de quelques élèves*

# La laïcité : pour la liberté de conscience, la liberté de la raison et contre la violence

**Pierre Hayat, professeur de philosophie au lycée Jules-Ferry**

Lorsque je retrouverai mes élèves de terminale pour les prochains cours de philosophie, je leur parlerai de ce que j'ai appris aujourd'hui, après avoir écouté des élèves plus jeunes qu'eux, qui ont remarquablement manifesté leur compréhension de la laïcité, dans les travaux qu'ils ont réalisés avec leurs professeurs.

Tous les élèves devraient savoir que des professeurs de tous niveaux scolaires, réfléchissent ensemble à la meilleure façon d'enseigner la laïcité. Ils ne le feraient pas s'il s'agissait d'inculquer des formules toutes faites. Ils cherchent plutôt à faire découvrir un idéal concret de liberté, dont leurs élèves deviendraient les artisans et les acteurs. Ils ont la conviction qu'à travers la laïcité, chacun peut s'approprier les principes de liberté, d'égalité, de paix, de droit, d'esprit critique et de respect des personnes.

Aujourd'hui, au Musée national de l'histoire de l'immigration, des élèves de collège et de lycée qui ont souffert de l'intolérance, nous ont montré la différence entre leur vie présente dans un pays laïque avec une vie passée dans un pays qui classe les personnes selon leur religion ou leur ethnie.

Je travaille actuellement avec mes élèves sur l'article 3 de la Charte de la laïcité à l'École qui stipule que « *La laïcité garantit la liberté de conscience* ». Je leur ferai bénéficier de ce que Randy et Jaslin en ont dit. Ceux-ci viennent effectivement de nous expliquer ce qu'ils ont vécu dans une société où cette liberté n'est pas reconnue. L'un a évoqué ce qui se passait « *à l'intérieur de lui* », l'autre a expliqué qu'en toute circonstance « *je suis libre dans ce que je pense* ». Sans encore le savoir, Randy et Jaslin ont rencontré une haute philosophie qui enseigne qu'aucune tyrannie ne viendra à bout de la vie intérieure des individus et de leur liberté de pensée.

Ils nous ont ainsi fait comprendre que la laïcité n'apportait pas aux individus la liberté de leur conscience, car cette liberté est en chaque humain un fait intime, presque indestructible, qui fait la fierté du persécuté et du prisonnier. La laïcité fournit à chacun l'assurance de pouvoir vivre paisiblement parmi les autres, sans devoir cacher ses convictions sur la destinée humaine, sur la vie et la mort. Elle permet à chacun d'être considéré par les autres comme une personne singulière, au lieu d'être réduit à son appartenance, réelle ou supposée, à une communauté. La laïcité est une politique de liberté et d'égalité devant le droit public. C'est en cela qu'elle « *garantit la liberté de conscience* ».

Mais il faut préciser qu'en apportant à la conscience le droit de se manifester extérieurement au sein de la société, la laïcité ne reconnaît pas une liberté absolue et sans limites. Comme tout droit, la liberté de conscience doit s'accorder avec d'autres droits ; elle est associée à des devoirs, parmi lesquels le respect des droits d'autrui et l'observation des lois de la République.



Parmi les droits pour lesquels des femmes et des hommes ont lutté et luttent encore, la laïcité soutient le droit au libre exercice de la raison, qui est le droit d'analyser toutes choses, de tenter d'expliquer et de juger par soi-même, de critiquer et de dialoguer librement. La première des conditions pour exercer valablement le droit de la raison est l'instruction, qui est la grande tâche de l'école laïque. C'est pourquoi l'article 12 de la charte précise qu'« *aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique* ». En apprenant à raisonner, on se rend autonome. Le philosophe Descartes expliquait qu'un enfant qui a compris une règle arithmétique est sur cette question l'égal de tout autre. On n'offense personne quand on réfléchit ou quand on argumente. La laïcité soutient donc deux formes de liberté intellectuelle : la liberté de conscience et la liberté de la raison. Parmi les nombreux contre-modèles historiques de la laïcité, on trouve le massacre de la Saint-Barthélémy en 1572 contre la liberté de conscience, et le procès de Copernic en 1633 contre la liberté de la raison. La valorisation de ces deux libertés inséparables place la laïcité au cœur des combats contre toutes les violences liberticides, qu'elles viennent des États, des groupes sociaux ou des individus.

C'est pourquoi on trouve à l'article 9 de la Charte cette formule « *La laïcité implique le rejet de toutes les violences* », contre laquelle un de mes anciens élèves avait formulé lors d'un cours de philosophie deux objections intéressantes. La première visait le terme négatif de « *rejet* ». Il considérait que la laïcité avait tort de rejeter, d'interdire et d'exclure. Avec la classe, nous avons alors analysé la formule « *rejeter les violences* », pour conclure que certaines négations étaient finalement positives, lorsqu'elles contraient une force négative. Ainsi, l'antiracisme est profondément positif : en rejetant le rejet de l'autre, l'antiracisme veut le rassemblement de l'humanité. Il en est de même de l'exclusion de la violence. Car la violence est une force négative qui tend à blesser et écraser, à détruire ce qui n'est pas soi. Elle contient souvent une haine inconsciente de soi, retournée contre les autres. La laïcité vise le dépassement de la violence, plutôt que son inclusion.

Cet élève a également interprété la formule « *La laïcité implique le rejet de toutes les violences* » comme une prétention infondée de la laïcité à l'exclusivité de la non-violence, alors que les religions prêchent elles aussi la paix et l'amour. Là encore, en examinant de près la formule, la classe a pu voir que la laïcité ne prétend pas à un tel monopole, même si elle se reconnaît intensément dans le refus de la violence. L'idéal laïque s'est effectivement formé contre les persécutions religieuses, pour mobiliser un principe de concorde. La laïcité a par la suite contesté l'usage de méthodes brutales en éducation, car une éducation laïque repose sur la confiance et le dialogue. Aujourd'hui, la lutte contre le harcèlement à l'école est l'une de ses préoccupations.

Pierre Hayat,  
*professeur de philosophie au lycée Jules-Ferry (Paris 9<sup>e</sup>)*



## Intervention d'Annick Drogou, membre de la Réserve citoyenne de l'académie de Paris

« Je voudrais d'abord vous remercier toutes et tous de m'avoir donné le bonheur d'être parmi vous ce matin. Qu'ajouter à ce qui vient d'être dit, et si bien dit, par tous ceux et celles qui ont pris la parole, essentiellement vous, les élèves ?

J'interviens au titre de la Réserve citoyenne dans des lycées professionnels, pour des élèves d'origines, de religions, de cultures très diverses. Ce qui m'a beaucoup émue ce matin, c'est la variété des expériences dont vous avez témoigné. J'en suis confortée dans ma fierté d'appartenir, à vos côtés, à cette école de la République, à ces hussards noirs qui l'ont rendue vivante depuis tant de décennies. Parce que l'école est le lieu où se noue la rencontre, déterminante et définitive, de l'autre, où chacun perçoit que, par cette présence de l'autre, il prend conscience de sa propre identité et de sa différence essentielle, d'une différence qui n'est pas ennemie, mais bien au contraire enrichissante. Et cette richesse s'instaure d'une part dans la liberté de conscience, de parole et d'échange, et d'autre part dans l'égalité sans concession, entre garçons et filles, entre couleurs et cultures, entre croire et ne pas croire.



Ce lieu qu'est l'école nous amène à percevoir qu'il n'existe pas de culture supérieure ou inférieure à une autre, chacune dans sa spécificité enrichit les autres. Jamais, sous aucun prétexte, elle ne devrait être source d'appauvrissement ou de combat. Quiconque méprise la culture de l'autre s'appauvrit soi-même, quiconque accueille l'autre s'enrichit. Parce qu'alors on entre dans le respect qui, étymologiquement, signifie le regard mutuel, chacun regarde l'autre qui en même temps le regarde, au meilleur sens du terme.

À l'école, nous sommes dans le respect, dans le regard et la parole échangés et, dès lors, entrer dans ce respect, c'est inaugurer la diversité des choix, en sortant de la définition imposée par ses origines pour l'infléchir et l'assumer. L'école doit amener à faire le choix de ce qu'on est, de sa propre identité, d'une identité que l'on construira, affirmera et revendiquera, le choix de la place que l'on occupera. Chacun de nous est un JE, qui désormais sera en mesure de se poser les questions fondamentales : où suis-je, où ai-je envie d'être ? Qu'est-ce que je suis prêt à faire pour que mes choix puissent se réaliser ? C'est-à-dire pour trouver une place, dans la classe, dans la famille, dans la société alentour, dans ma vie à venir. Pour faire que, de la place géographique, culturelle et sociale qui m'a été imposée dans les débuts de ma vie, par ma naissance, ma famille, je construise MA place, celle que je choisis, celle que je veux défendre. Non une place que je considérerai comme définitive, mais une place que je vais enrichir, justifier par mes actes, mes paroles et mes engagements, tout au long de mon existence.



En la modifiant au contact de l'autre, ce que je vais apprendre, de son agressivité ou de son accueil, c'est à prendre place, une place qui soit juste, qui me permette le regard sur l'autre à la juste distance. Si je suis trop près, je risque de loucher, si je m'éloigne trop, mon regard sera flou. En respectant la nécessaire distance qui me sépare de l'autre, ce qu'on pourrait nommer un *no man's land* de vie sociale, où chacun préserve la nécessaire frontière avec l'autre, où la confrontation puisse s'instaurer. Et il ne s'agit évidemment pas de confrontation négative, mais de cet espace qui permet de se tenir front à front, en se regardant l'un l'autre, non pour s'épier ou se défier, mais pour se sourire et s'écouter, non pour ériger des murs infranchissables et réducteurs, mais pour que le lieu ainsi défini soit celui de l'échange et de la solidarité, ce qui rend solide ensemble.

Prenons la métaphore de l'abeille. Ce lieu entre nous sera celui où chaque abeille apporte les pollens si divers qu'elle a recueillis au cours de son vol. Et ainsi s'élaborera un miel en constant enrichissement, toujours original et inédit. Chacun apporte sa culture, ses pollens, et, en repartant, emporte avec lui sa part d'un miel nouveau, élaboré ensemble.

Donner les moyens de trouver sa place, une place à l'origine imposée, mais que l'on choisit désormais avec ses propres critères, enrichis du côtoiement de l'autre, tel est le rôle de l'École de la République, indivisible comme la laïcité qui l'autorise et la structure.

Je vous remercie. »

**Annick Drogou,**  
*membre de la Réserve citoyenne de l'académie de Paris*

## Propos de clôture de Martine Cerf, membre de la Réserve citoyenne de l'académie de Paris

« Bonjour à tous,

Je veux remercier à la fois les élèves que nous avons entendus et qui nous ont beaucoup touchés par leurs témoignages et les enseignants qui sont, j'ai envie de le dire ainsi, les dignes héritiers des hussards noirs de la République.

Je souhaite vous expliquer ce qu'est la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale : elle réunit des citoyens, « *monsieur et madame tout le monde* » qui, à un moment, ont eu envie de s'engager, au lendemain des attentats de 2015, pour que la haine recule et pour que les valeurs républicaines que vous avez si bien illustrées soient gagnantes. Nous avons eu envie de servir les enseignants, leur prêter main-forte et ne pas les laisser seuls dans cette belle mission qu'ils assument. Nous sommes à leur disposition, pour intervenir dans les classes, parler de la laïcité telle que nous la concevons et la vivons, nous citoyens, et aider les élèves à la comprendre également.

J'ai eu la chance de diriger avec Marc Horwitz un *Dictionnaire de la laïcité*, qui est à la disposition de tous pour comprendre, s'informer, consulter un article et se documenter.

J'ai participé à des sessions de formation pour les enseignants. Je suis aussi intervenue en classe, plusieurs fois, et en particulier en collège, où j'avais élaboré un quiz. Le but était d'associer les collégiens autour de principes phares. Je voudrais vous donner quelques exemples : à la question « *Qu'est-ce que la laïcité ?* », trois réponses étaient possibles :

- l'opposition aux religions
- le fait de ne pas croire en Dieu
- la séparation des religions et de l'État

Il s'agissait de permettre la libre expression et d'engager le dialogue pour rectifier les mauvaises réponses en argumentant.

Cet autre exemple pourra vous faire sourire :

À l'affirmation : « *La loi doit être respectée...* », les élèves devaient choisir entre :

- sauf quand sa religion prescrit autre chose
- dans tous les cas
- le moins souvent possible



Si je n'ai pas essayé « *le moins souvent possible* », j'ai tout de même enregistré d'autres réponses. L'affirmation permettait d'ouvrir la réflexion sur l'engagement citoyen, sur la pratique du dialogue : qu'est-ce que discuter avec quelqu'un d'autre, est-ce montrer qu'on a raison ? Est-ce vouloir convaincre l'autre que ce que l'on pense est juste et parfait ? Ou est-ce l'écouter et dire ce que l'on pense ? Est-ce exister, comme l'a dit si bien Jaslin en nous racontant qu'elle avait retrouvé son prénom ? Car exister à nouveau, c'est ce que l'on espère vous permettre de faire tous ici et je vous remercie de vos apports.

Vous m'avez apporté beaucoup : vous m'avez renforcée dans la certitude que ce que je fais dans mon engagement pour la pédagogie de la laïcité et avec la Réserve citoyenne, il faut vraiment continuer à le faire.

Merci encore. »

**Martine Cerf,**  
*membre de la Réserve citoyenne de l'académie de Paris*

# Lectures et commentaires par les élèves et par Isabelle Starkier d'extraits d'œuvres de Ferdinand Buisson, Jean Jaurès et Victor Hugo

« (...) Le premier devoir d'une République est de faire des républicains. (...) Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès de travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de rechercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit, temporel ou spirituel. »

*Ferdinand Buisson, discours au Congrès radical de 1903*



## *Ahmed, Giuseppe et Mujtaba*

« L'idée, le principe de vie qui est dans les sociétés modernes, qui se manifeste dans toutes leurs institutions, c'est l'acte de foi dans l'efficacité morale et sociale de la raison, dans la valeur de la personne humaine raisonnable et éduquée. C'est ce principe qui se confond avec la laïcité elle-même, (...) c'est ce principe qui commande la souveraineté politique elle-même. (...) L'exercice de la souveraineté (...) n'est subordonné à aucune formule dogmatique de l'ordre religieux (...). Il suffit qu'il y ait des citoyens, il suffit qu'il y ait des êtres majeurs ayant leur liberté, leur personnalité et désireux de mettre en œuvre ce droit pour que la Nation moderne dise : voilà la source unique et profonde de la souveraineté. »

*Jean Jaurès, discours à la Chambre des députés, séance du 21 janvier 1910*

« Partout où il y a un esprit, partout où il y a un champ, qu'il y ait un livre ! Pas une commune sans une école ! Pas une ville sans un collège ! Pas un chef-lieu sans une faculté ! Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, gymnases, lycées, collèges, chaires, bibliothèques (...). En un mot, je veux que l'échelle de la science soit fermement dressée par les mains de l'État, posée dans l'ombre des masses les plus sombres et les plus obscures, et aboutisse à la lumière ; je veux (...) que le cœur du peuple soit mis en communication avec le cerveau de la France (...). Je veux l'enseignement de l'Église en dedans de l'Église et non au dehors. (...) En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, l'Église chez elle et l'État chez lui. »

*Victor Hugo, discours à la Chambre, 15 janvier 1850*



*Isabelle Starkier, créatrice de la compagnie du même nom et metteur en scène de La Patrouille de la République.*

# Postface de Gilles Pécout, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris

*Avec le concours de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO, l'académie de Paris a organisé le lundi 22 janvier 2018 au lycée Paul-Bert (Paris 14<sup>e</sup>) une journée d'étude consacrée à « l'Éducation à la citoyenneté mondiale ». Près de 150 lycéens, encadrés par leurs professeurs, ont ainsi réfléchi sur les valeurs de la République, par ailleurs au cœur de la « Stratégie Éducation 2030 » de l'UNESCO.*

Discours de clôture de M. Gilles Pécout, recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris.

La citoyenneté n'a d'autres frontières que celles des droits civils et politiques définissant le fonctionnement et le « bon fonctionnement », - en termes de liberté et de sécurité - d'une communauté souveraine. Mais que signifie dès lors « s'éduquer à la citoyenneté mondiale » et « être citoyen du monde » ?

Il est nécessaire –ce qui ne signifie pas que ce soit facile- d'affirmer des valeurs et des pratiques individuelles et collectives qui soient reconnues au-delà des frontières, sans entrer en collision avec celles de notre propre pays, sans amoindrir les principes qui justement nous font vivre avec autrui et accueillir les autres, dans le respect des règles démocratiques qui font prospérer notre République. Ces simples interrogations vous conduisent, vous tous, élèves du collège et du lycée, à vous colletter à un problème essentiel : la relation entre le particulier et l'universel.

Cette question, que je qualifierais de vitale, structure notre pensée, nos références et nos valeurs : elle commande nos actes parce qu'elle concerne toutes les échelles de notre existence. Le thème de « l'éducation à la citoyenneté mondiale » renvoie au lien entre vous et les autres. Le sujet n'est pas seulement théorique, il se pose dans notre quotidien. C'est bien ce que vous avez montré dans vos interventions au cours des ateliers que vous avez préparés avec vos professeurs avant de les animer avec autant de talent aujourd'hui.

Je souhaiterais, moins pour clore cette journée de travail fructueuse que pour prolonger nos échanges, revenir sur la pertinence du thème de « l'éducation à la citoyenneté mondiale », au cœur de nos enjeux éducatifs.

La citoyenneté est une notion essentielle pour évoquer le lien étroit et organique entre le particulier et l'universel, mais aussi entre l'apprentissage et la citoyenneté : l'école initie à la citoyenneté et cela ne date pas seulement de la Troisième République de nos « pères fondateurs ». À l'époque des Lumières, Montesquieu expliquait que l'éducation devait permettre à tout citoyen de « ne jamais se sentir comme un esclave échappé de la maison de son maître ». Une façon de signifier que la citoyenneté devait dire un droit explicite pour tous, en même temps qu'un devoir. De fait, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'apprentissage de la citoyenneté se fait au vu et au su de tous. Vivre ses droits et ses devoirs relève ainsi de la sphère publique : l'école doit vous l'apprendre et vous l'apprend effectivement.

\*

Or, dès l'origine, le rapport à la citoyenneté revêt un double aspect qui fait de cette notion une bonne entrée pour penser la relation entre l'universel et le particulier. On peut et l'on doit observer la citoyenneté sous la forme de cette dualité, sans qu'il y ait de contradiction entre les deux modalités.

- Certes on pense d'abord la citoyenneté comme appartenance à sa communauté politique première (la Cité, l'État, la République) qui est souvent territorialisée. Cette relation s'inscrit aussi dans un processus historique long qui permet de penser la citoyenneté juridique et historique comme une spécificité dont il faut connaître la genèse et l'histoire.

Savoir par exemple que la devise nationale -sur laquelle vous avez travaillé dans plusieurs ateliers- a une histoire et qu'elle ne s'est pas imposée en un jour, qu'elle est le résultat d'une évolution, d'une lutte même, depuis la Révolution de 1789, avant de triompher en 1848 et d'être gravée sur l'airain en 1880.

Savoir aussi que le lien que l'on établit entre citoyenneté et République, cette adéquation qui vous est enseignée dans nos écoles ne va pas de soi. Longtemps, en effet, le régime républicain était une exception dans le monde. Dans l'Europe de 1914, combien de Républiques ? À part notre République française, il n'y avait que la République helvétique, la République portugaise depuis 1911 et la petite et anomalique République de Saint-Marin. La citoyenneté -même libérale et démocratique- pouvait donc alors se concevoir au-delà du régime républicain.

- Cette observation nous introduit à la deuxième façon de penser la citoyenneté, au-delà de l'État, de l'appartenance territoriale et nationale. Depuis l'Antiquité et les philosophes stoïciens, la citoyenneté définit un universel qui énonce la relation des hommes au monde en dépassant les frontières géographiques. La première acception du « citoyen du monde » est bel et bien celle du sage et du philosophe, forgée à partir de l'image que Sénèque nous présente du « cosmopolitisme stoïcien ». Cet universel sera institutionnalisé en France après la Seconde Guerre mondiale.

\*



C'est grâce à ces deux sens, celui de la citoyenneté historique liée à un État et à un régime comme le nôtre, et celui de la citoyenneté universelle, liée à la philosophie qui nous amène au droit, que nous pouvons embrasser toutes les acceptions de la citoyenneté. Nous le devons en soumettant notre action éducative en la matière à trois impératifs.

- Commençons par refuser l'idée que penser comme « sage » la citoyenneté universelle revient à accepter l'ordre du monde, comme nous y engageaient les stoiciens. Vos travaux en ateliers montrent le contraire. La citoyenneté universelle, qui repose sur la revendication de droits et leur inscription dans l'arsenal juridique, est toujours un combat long et pénible. Le Défenseur des droits, monsieur Jacques Toubon, ici présent, nous dirait que les droits de l'enfant par exemple ne se sont pas imposés promptement à tous. Entre la première expression des « besoins de l'enfant » en 1923, la déclaration de 1959 et celle de 1979 qui lance la rédaction de la Convention internationale, un long chemin a été parcouru. On le voit bien : la citoyenneté s'inscrit dans l'épopée de la conquête des droits.

- À partir de ce constat, acceptons l'idée qu'on ne peut pas définir la citoyenneté universelle sans adopter une approche globale. Certes, la citoyenneté est formelle, elle est politique, elle est liée à la démocratie, à notre régime républicain, mais il n'y a pas de citoyenneté universelle sans l'acquisition et la conservation de droits sociaux, de droits environnementaux, de droit à l'égalité, entre les hommes et les femmes au premier chef. Pas de citoyenneté mondiale sans lutte contre les exclusions et contre la grande pauvreté. Parler de la citoyenneté mondiale, c'est donc aussi parler de la lutte contre les inégalités sociales et ses conséquences scolaires, par exemple, contre lesquelles nous nous mobilisons dans l'académie de Paris avec nos partenaires. Du reste, les ambitions de la citoyenneté globale et notamment sociale sont aussi des enjeux géopolitiques : nous connaissons l'utilisation instrumentale, sans foi ni loi, de la misère des peuples par des forces internationales obscurantistes.

- Sachons enfin penser l'expérience française, celle de notre pays, dans cette réflexion sur la citoyenneté mondiale. Certes, il peut être embarrassant de revenir à l'idée d'un modèle français dont les principes ou les dispositifs historiques seraient des universels citoyens. Pourrions-nous être accusés de faire de la France un modèle universel de citoyenneté ? N'en faisons-nous pas trop ? Je ne le crois pas, à condition de rappeler quelques vérités historiques qui nous évitent les deux écarts de la gêne et de l'arrogance internationale.

D'abord, nous savons qu'il existe dans l'histoire un précédent français : la première Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen à avoir eu un écho international immédiat et durable est française et datée du 26 août 1789. La mission des professeurs et des chercheurs historiens et juristes est d'en retrouver la genèse et d'en suivre le voyage en France et dans le monde tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle -avec ses amis et ses opposants résolu- et ce jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

On peut aussi rappeler qu'il y a des spécificités françaises liées à la citoyenneté qui sont vecteurs d'universels. C'est le cas de la laïcité. Dire qu'elle est le résultat d'une histoire française propre de la sécularisation et d'un dispositif juridique national ne nous empêche pas de reconnaître que la laïcité à la française est enviée et parfois imitée, et surtout qu'elle contribue à servir une citoyenneté universelle autour du respect du pluralisme philosophique, de la concorde sociale et de l'efficacité d'un État dont la neutralité garantit les libertés fondamentales de chacun.

Il ne faut pas craindre de poser la question de la place centrale de la référence à la citoyenneté française quand on parle de citoyenneté universelle. Admettre qu'il y a un précédent français identifié comme tel dans le monde ne signifie pas dire qu'il y a une suprématie française. Mais cela nous porte à envisager que l'une des spécificités françaises reste bien la faculté de concilier le national et l'international et de rester ouvert à autrui : par le droit, par l'éducation et par la culture dans une ville comme Paris qui est le siège de l'Unesco.

Retrouvons donc la centralité historique du modèle français de citoyenneté et projetons-nous dans son sillage afin de concilier le national et l'international et relier la démocratie sociale et la démocratie culturelle à l'échelle du monde.



**Gilles Pécout,**  
*Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris*

# Remerciements

L'académie de Paris et le Casnav remercient chaleureusement l'ensemble des participants et organisateurs qui ont permis le bon déroulement de cette journée.

- Les professeurs organisateurs de la journée de la laïcité à l'école et leurs élèves pour la qualité de leur implication et leurs travaux :
  - **Milène Brovelli**, professeure de français en Upe2a au collège Jacques-Decour,
  - **Kamel Chabane**, professeur d'histoire-géographie au collège Gustave-Flaubert,
  - **Cécile Massard**, professeure de lettres-histoire-géographie en Upe2a au lycée Charles-de-Gaulle,
  - **Aurélia Merle d'Aubigné**, professeure d'histoire-géographie en Upe2a au lycée Paul-Valéry.

Tous les remerciements s'adressent aussi à :

- **Gilles Pécout**, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris,
- **Jean-Michel Coignard**, directeur de l'académie de Paris,
- **Hélène Orain**, directrice générale, et l'ensemble des personnels du Musée national de l'histoire de l'immigration,
- **Jérôme Fronty**, chef du service de l'Action pédagogique de la Bibliothèque nationale de France,
- **Marc Holfeltz**, chargé de production vidéo au rectorat de l'académie de Paris,
- **Marie Ramout**, chargée de communication au rectorat de l'académie de Paris,
- **Dominique Kielemoës**, chargée de mission Réserve citoyenne au rectorat de l'académie de Paris,
- **Annick Drogou**, réserviste de l'Éducation nationale,
- **Martine Cerf**, réserviste de l'Éducation nationale,
- **Isabelle Starkier** et la compagnie Isabelle Starkier,
- **Pierre Hayat**, professeur de philosophie au lycée Jules-Ferry,
- Les élèves du lycée René-Cassin pour leur accueil le 8 décembre 2017 au Musée national de l'histoire de l'immigration,
- Les chefs d'établissement et l'ensemble des élèves et professeurs présents.

Remerciements particuliers à :

- **Alain Seksig et Rachid Azzouz**, IA-IPR, référents académiques laïcité,
- **Bertrand Cocq, Marie Fardeau** et l'équipe de Canopé, et à **Jeanne Morcellet**.

- « Il y a des spécificités françaises liées à la citoyenneté qui sont vecteurs d'universels. C'est le cas de la laïcité. » *(Gilles Pécout, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris)*
- « La laïcité nous permet de vivre ensemble (...) elle est une règle qui garantit l'égalité entre les filles et les garçons. » *(Anima, lycéenne)*
- « Je suis contente que la laïcité existe pour lutter contre l'intolérance. » *(Isra, lycéenne)*

## 1 rectorat | 2 sites

Enseignement scolaire au Visalto | 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19

Enseignement supérieur en Sorbonne | 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 5

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr) | [www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr) | [communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:communication.sorbonne@ac-paris.fr)

 @academie\_paris |  paris.academie |  academie\_paris